



Culture
Environnement
Habitat & urbanisme
Emploi
Cohésion sociale

Collectivités locales
Jeunesse & sports
Sécurité publique
Education
Politique de la ville
Agriculture
Infrastructures de transport
Finances

Culture
Environnement
Habitat & urbanisme
Emploi
Cohésion sociale
Collectivités locales
Jeunesse & sports
Sécurité publique
Education
Politique de la ville
Agriculture
Infrastructures de transport
Finances



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2016

dans le département du Nord

5 ÉDITORIAL DE MICHEL LALANDE, PRÉFET DU NORD

6 LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD

12 UN ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS

- La sécurité publique
 - La poursuite d'une vigilance maximale sur le territoire
 - Une réponse des forces de l'ordre performante sur les priorités de lutte contre la délinquance
 - La lutte contre le trafic de stupéfiants au coeur de l'action des services contre la délinquance organisée
 - Des actions interministérielles en matière de lutte contre les trafics d'armes
- La sécurité civile
 - La mobilisation des services de l'Etat dans une démarche de planification
 - La prévention des inondations
- La sécurité routière
- La sécurité et la protection du consommateur
 - La sécurité alimentaire
 - La sécurité et l'information sur les produits et les services
 - La protection du consommateur
 - La santé et la protection animale

22 UN ÉTAT MOTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Planifier et réguler l'urbanisme et accompagner les projets de développement
- Agir pour préserver l'environnement
- Accompagner les collectivités pour favoriser le développement durable
- Soutenir l'agriculture et préserver les milieux agricoles et naturels
 - La politique agricole commune
 - La préservation des milieux agricoles et naturels
 - La filière pêche
- Développer les infrastructures de transports terrestres et maritimes
- La préservation du patrimoine historique du territoire

30 UN ÉTAT PROTECTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

- Accompagner et dynamiser l'emploi en période de crise
 - Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes
 - Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées
 - Accompagner les entreprises en mutation
 - Développer le soutien aux entreprises par le CICE et le Crédit Impôt Recherche
 - L'appui aux territoires et l'emploi par les conventions de revitalisation et les Plans de Sauvegarde de l'Emploi
- La politique du logement
 - Une action constante en matière de politique de la ville
 - Lutter contre l'habitat indigne et développer une offre de logements accessibles
 - Une mobilisation des dispositifs au service de la cohésion sociale
 - La transition énergétique pour la croissance verte et le NPNRU
 - La création de logements sociaux et l'amélioration du parc privé
 - Le contrat de mixité sociale
 - Un dispositif d'hébergement et d'insertion très important, orienté vers l'accès au logement des personnes défavorisées
- Une action permanente de l'Etat en faveur des migrants
- Une meilleure prise en charge des publics vulnérables
 - La protection juridique des majeurs vulnérables
 - La gestion des soins psychiatriques sans consentement
 - L'accompagnement social des personnes de culture rom
 - Les pupilles
 - Le domaine du handicap
 - La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

La politique à l'égard des jeunes

- Promouvoir et rendre accessible l'engagement citoyen des jeunes
- La mission de protection des mineurs en accueils collectifs
- L'amélioration de l'accès à la pratique sportive

Une action significative dans le domaine de l'éducation

- Une implication de l'autorité préfectorale dans la présidence du CDEN
- Nouvelle organisation des rythmes scolaires
- PEDT

42**UN ÉTAT PLUS PERFORMANT****- L'amélioration du service rendu aux usagers**

- Une activité de délivrance de titres toujours soutenue
- Une organisation qui a évolué et dont l'évolution se poursuivra en 2017
- Garantir à tous l'égalité d'accès aux services
- La dématérialisation au profit de tous les usagers

- Un calendrier électoral marqué par des élections consulaires et la préparations des scrutins 2017**- Un contrôle et un conseil aux collectivités toujours plus important**

- Le contrôle de légalité
- Le conseil aux collectivités territoriales en matière d'intercommunalité

- Des missions axées sur l'accompagnement et le contrôle des professions réglementées

- Des actions interministérielles en matière d'éducation et de sécurité routières
- Un accompagnement des professionnels du transport public

Une mobilisation des services de l'Etat pour les déplacements ministériels



Le rapport d'activité des services de l'État dans le département est traditionnellement l'occasion de porter un regard sur l'année écoulée et d'en dresser le bilan. Sans chercher l'exhaustivité, le document qui vous est présenté illustre les principales actions et réalisations à inscrire au titre de l'année 2016.

Cette année fut pour moi particulière puisque j'ai rejoint, au printemps, la région, nouvellement constituée, des Hauts-de-France et le département du Nord. J'ai pu mesurer dès cet instant l'engagement et la disponibilité des services de l'État dans l'exercice de leurs missions à destination de nos concitoyens.

J'ai d'abord perçu cette mobilisation au travers de notre action en faveur de la protection des populations, notamment à l'occasion de grands rassemblements. Ainsi, le Nord a accueilli l'Euro de football, qui s'est déroulé sans incident majeur grâce à l'ensemble des services de sécurité déjà fortement engagés dans la lutte contre le terrorisme, la gestion de la crise migratoire ainsi que la lutte contre la délinquance sous toutes ses formes.

Pour autant, les services n'en ont pas négligé les autres champs d'intervention de l'État, à commencer par l'accompagnement des territoires dans leurs projets et leur évolution. Le schéma départemental de coopération intercommunale, arrêté le 30 mars 2016, fixe ainsi le nouveau cadre de référence de l'intercommunalité dans le département du Nord.

La situation économique et sociale de notre département implique également une action soutenue dans la lutte contre le chômage, en particulier l'insertion professionnelle des jeunes, l'accompagnement des entreprises et des populations les plus fragiles.

Enfin, l'État poursuit sa modernisation afin de rendre à ses usagers un service de qualité renouvelé. L'ensemble des administrations a pris le tournant du numérique, en particulier la préfecture et les sous-préfectures dont la mission traditionnelle de délivrance de titres évolue de manière significative en prévoyant le recours de nos concitoyens aux téléprocédures. La vocation sociale du service public nous conduira à rester à l'écoute des usagers les plus éloignés du numérique afin de les accompagner dans leurs démarches.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. L.', located at the bottom right of the page.

LES CHIFFRES CLEFS DU DÉPARTEMENT DU NORD

La population



2 617 319 habitants
dont

26,75 % âgés de 0 à 19 ans
26,23 % âgés de 20 à 39 ans
25,52 % âgés de 40 à 59 ans
13,98 % âgés de 60 à 74 ans
7,52 % âgés de 75 ans et plus

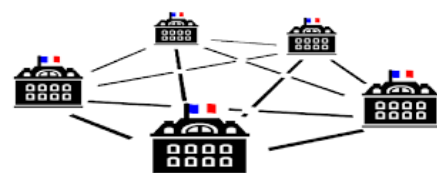
Estimations de population au 1er janvier 2016 par grande classe d'âge

Source : Insee - Estimations de population - Données provisoires

La carte administrative



L'intercommunalité



En 2016 :

20 EPCI à fiscalité propre

- ♦ 1 métropole
- ♦ 1 communauté urbaine
- ♦ 5 communautés d'agglomération
- ♦ 13 communautés de communes

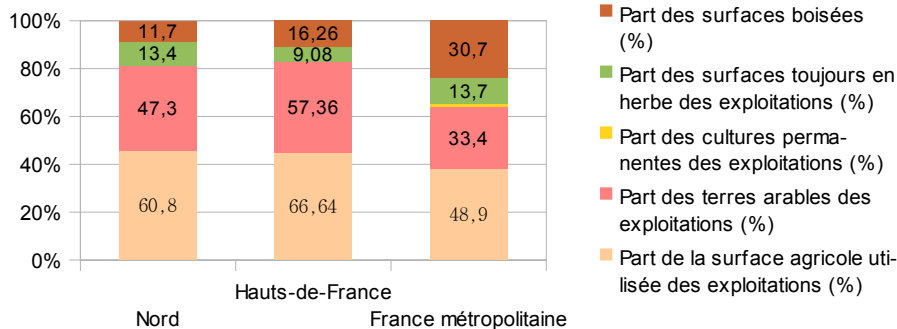
122 syndicats



L'agriculture et la pêche



Occupation du sol



Productions végétales (en milliers de quintaux)

	Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Céréales	14 886,7	103 412,3	727 148,8
Oléagineux	472,9	6 497,2	69 161,5
Protéagineux	99,6	1 665,1	9 325,7
Pommes de terre	12 184,2	43 016,1	71 177,5

Cheptel présent dans les exploitations agricoles (en milliers de têtes)

	Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Bovins	331,7	1 240,4	19 280,5
Porcins	323,2	495,6	13 065,3
Ovins	nd	nd	7 049,4
Caprins	nd	nd	1 233,4

Année 2016	Volume mis en vente en halle à marée	Valeur des ventes en halle à marée
Dunkerque	713 tonnes	5 337 000 €
Façade Nord Pas-de-Calais	23 137 tonnes	58 870 000 €
France métropolitaine	197 646 tonnes	671 136 000 €

Source : FranceAgriMer / Ric

Données 2015 définitives

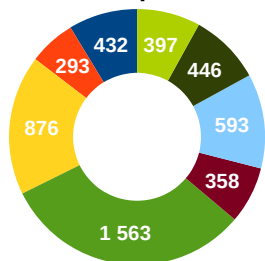
Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, statistique agricole annuelle



L'industrie

Année 2016	Nord	Hauts-de-France
Nombre d'établissements	4 958	10 980

Nombre d'établissements par zone d'emploi dans le Nord



■ Dunkerque ■ Flandre-Lys ■ Roubaix-Tourcoing
 ■ Lille ■ Douai ■ Valenciennes
 ■ Cambrai ■ Maubeuge

Champ: biens d'équipement, biens de consommation, métallurgie-sidérurgie, énergie, agro-alimentaire, bois-papier, textile, chimie-pharmacie, produits minéraux et extraction, automobile

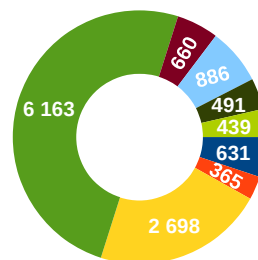
Source : CCI de région Hauts-de-France



Le tertiaire supérieur

Année 2016	Nord	Hauts-de-France
Nombre d'établissements	12 333	21 306

Nombre d'établissements par zone d'emploi dans le Nord



■ Dunkerque ■ Flandre-Lys ■ Roubaix-Tourcoing
 ■ Lille ■ Douai ■ Valenciennes
 ■ Cambrai ■ Maubeuge

Champ : activité juridique et comptable, conseil – publicité, R&D – ingénierie, sièges sociaux et TIC

Source : CCI de région Hauts-de-France



Le tourisme

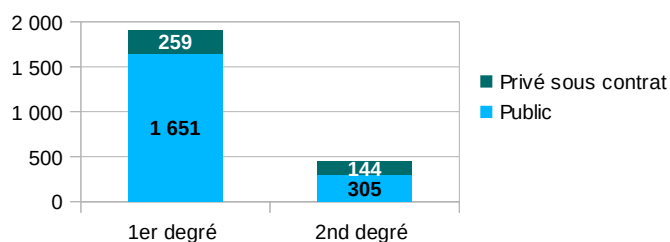
Année 2016	Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Nombre de nuitées dans les campings (mai à septembre)	237 000	1 994 000	112 166 000
<i>dont résidents étrangers (en %)</i>	35,50	44,40	32
Nombre de nuitées en hôtels de tourisme	3 851 000	9 116 000	200 089 000
<i>dont résidents étrangers (en %)</i>	23,60	26,30	34,80

Source : Insee en partenariat avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) et les partenaires territoriaux



L'éducation

Etablissements scolaires dans le Nord - Année 2016-2017



Élèves dans le Nord - Année 2016-2017

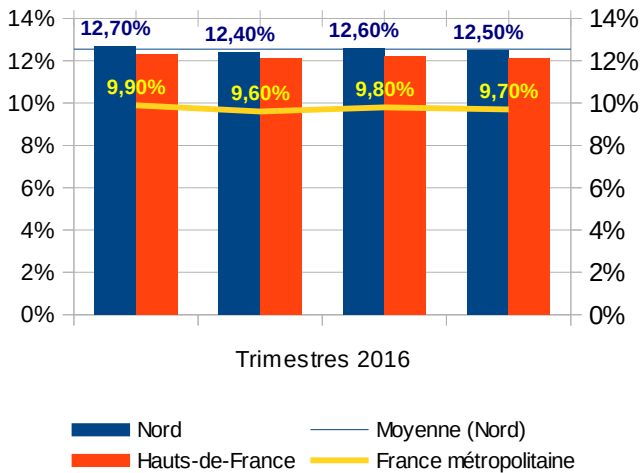
	Public	Privé sous contrat	TOTAL
1 ^{er} degré	232 207	63 590	295 797
2nd degré	160 590	75 931	236 521
Post-Bac BTS-CPGE	12 198	5 450	12 198
TOTAL	404 995	144 971	544 516

Source : DASEN du Nord

La situation économique et l'emploi

CHÔMAGE

Taux de chômage localisés, en moyenne sur le trimestre



Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle (données CVS)

Libellé de la zone d'emploi	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
Roubaix-Tourcoing	14,5	14,2	14,3	14,3
Lille	10,7	10,5	10,5	10,5
Dunkerque	11,9	11,9	12,1	12
Flandre-Lys	8,2	8	8,1	7,9
Douai	13,2	13	13,2	12,9
Valenciennes	15,4	15,1	15,2	15
Cambrai	12,6	12,3	12,4	12,3
Maubeuge	15,1	15	15,2	15,2

Source : Insee – Date de révision 05 avril 2017 pour le département et la région

Source : Insee – date de révision 05 avril 2017 pour les zones d'emploi



Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2016

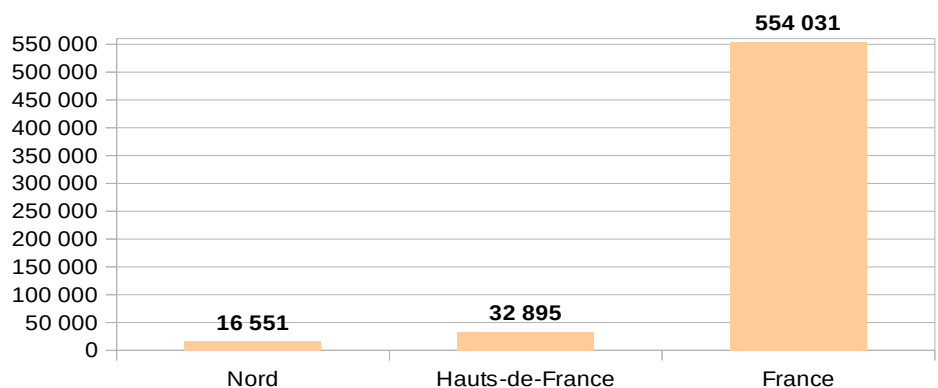
	Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Total (en nombre)	259 900	575 900	5 475 700
Moins de 25 ans (en %)	15,58%	16,37%	13,51%
25 à 49 ans (en %)	62,56%	61,36%	62,03%
50 ans ou plus (en %)	21,86%	22,27%	24,46%
Femmes (en%)	47,75%	48,62%	50,58%
Hommes (en%)	52,25%	51,38%	49,42%
Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (en%)	47,13%	47,75%	44,04%

Champ : DEFM catégories A, B, C

Sources : Pôle emploi – Dares, STMP, Données cvs-cjo. Traitements DIRECCTE Hauts-de-France



Nombre de créations d'entreprises sur un an (décembre 2016)

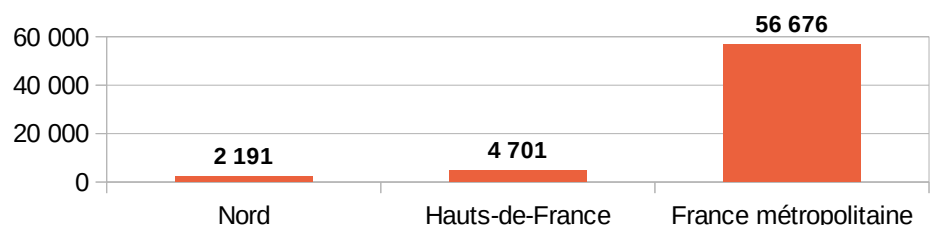


Note : données brutes

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture

Source : INSEE, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirène)

Nombre de défaillances d'entreprises sur un an (4ème trimestre 2016)



Note : données brutes au 21 avril 2017, en date de jugement



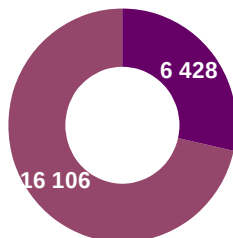
		Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Emplois salariés marchands (en milliers)	4 ^{ème} trim. 2016	605,9	1 240,5	15 736,1
Emplois intérimaires (en milliers)		31,6	69,0	653,2

Note : données CVS en fin de trimestre (données provisoires)

Champ : emploi salarié hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : INSEE, estimations d'emploi

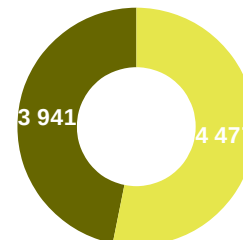
Les contrats en faveur du retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées dans le Nord en 2016 (contrats uniques d'insertion)



- Dont contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) signés dans le secteur non marchand (collectivités, associations etc..)
- Dont contrats initiative Emploi (C.I.E.) signés principalement dans le secteur marchand

Source : DIRECCTE Hauts-de-France (Unités départementales de Nord-Lille et de Nord-Valenciennes)

L'insertion professionnelle des jeunes dans le Nord en 2016



- Emplois d'avenir prescrits dans le secteur marchand et non marchand
- Garantie Jeunes (en lien avec les services du Département)

Source : DIRECCTE Hauts-de-France (Unités départementales de Nord-Lille et de Nord-Valenciennes)

LE DISPOSITIF EMBAUCHE PME



La politique de la ville et le nouveau programme national de renouvellement urbain

L'accompagnement et la dynamisation de l'emploi en période de crise

Entre février et décembre 2016	Nord
Aides accordées dans le cadre du dispositif « Embauche PME »	34 514

Source : DIRECCTE Hauts-de-France (Unités départementales de Nord-Lille et de Nord-Valenciennes)

91 quartiers prioritaires
64 conseils citoyens créés au 31 décembre 2016
Plus d'un millier de conseillers citoyens au 31 décembre 2016
1 461 projets financés en 2016 pour 723 porteurs de projets (18,8 M€)

13 projets de renouvellement d'intérêt national (PRIN)
et 12 projets de renouvellement d'intérêt régional (PRIR)



La construction



La lutte contre l'habitat indigne

	Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Nombre de logements autorisés sur un an (*)	12 000	26 100	433 500
Nombre de logements commencés sur un an (*)	9 400	21 400	363 800
Surfaces de plancher des locaux autorisés sur un an (en milliers de m²) (*)	1 340	3 436	37 075
Surfaces de plancher des locaux commencés sur un an (en milliers de m²) (*)	881	1 950	24 081

Année 2016	Nord
Arrêtés préfectoraux d'insalubrité	165
Arrêtés préfectoraux d'urgence	190
Arrêtés préfectoraux levés ou abrogés	196

Source : Agence régionale de santé Hauts-de-France

(*) En fin de trimestre

Note : données brutes arrondies à la centaine en date réelle

Source : SoeS, Sit@del2



Le surendettement des ménages



L'activité fiscale

Année 2016	Nord	Hauts-de-France	France
Dossiers déposés	11 805	26 174	194 194
Personnes surendettées	13 882	31 128	217 919
Dettes moyennes (en €)	33 457	37 056	42 334

Sources : Banque de France et Banque de France Hauts-de-France

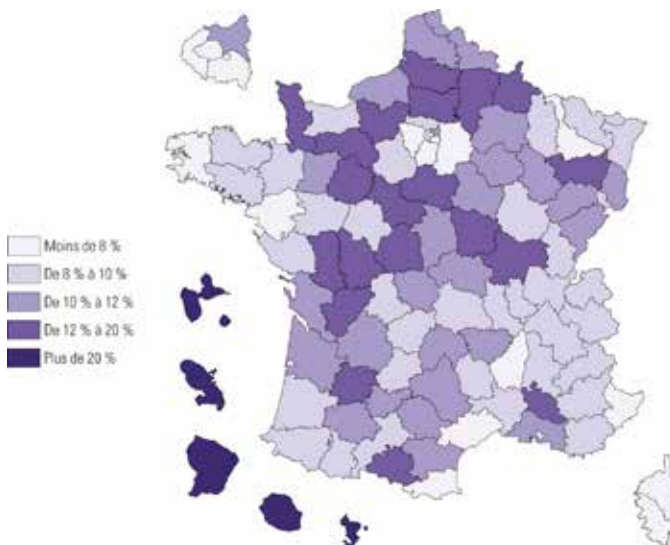
Nombre de foyers fiscaux	1 393 486
proportion de déclarants en ligne à l'impôt sur le revenu	44,53%
part d'imposables	39,58%
Nombre d'avis de taxe d'habitation	ND
Nombre d'avis de taxes foncières	932 728
Recouvrement d'impôt sur le revenu (en millions d'€)	2 194
Recouvrement d'impôt de solidarité sur la fortune (en millions d'€)	102
Recouvrement de taxe d'habitation (en millions d'€)	919
Recouvrement de taxes foncières (en millions d'€)	1 342
Recouvrement de taxe sur la valeur ajoutée (en millions d'€)	3 883
Recouvrement d'impôt sur les sociétés (en millions d'€)	839
Recouvrement de contribution économique territoriale (en millions d'€)	1 038
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA	ND
Déclarations TVA par internet	81 010
de résultats	108 851
Nombre de budgets passés au PES V2	2 373
CCSF : nombre de plans accordés	186
CCSF : emplois concernés	3 262
CODEFI : nombre de dossiers	49
CODEFI : emplois concernés	3 850
Montant dépensé pour le compte de l'Etat via Chorus (en milliards d'€)	6,0
Montant des cessions immobilières (en millions d'€)	6,52
Nombre d'évaluations domaniales	5 458

Source : DRFIP Hauts-de-France



L'illettrisme

Journée défense et citoyenneté (JDC) 2016 - pourcentages de jeunes en difficulté de lecture



Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : en raison de problèmes techniques, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

Sources : ministère des Armées - DSN, MEN - Calculs DEPP.

Réf. : Note d'information, n° 17.17. © DEPP.



Les dotations et subventions aux collectivités (en 2016)

FCTVA	193 746 739,00 €
DETR	10 012 349,00 €
DGE*	457 633,00 €
Réserve parlementaire (AE)	3 252 102,00 €
Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)	29,6 M€

* montant versé provisoire

DOTATIONS ET SUBVENTIONS			
	2014	2015	2016
Dotation globale de fonctionnement (communes)			
Dotation forfaitaire	464 612 422 €	406 363 867 €	348 522 392 €
Dotation de solidarité urbaine	171 793 749 €	196 327 181 €	218 897 736 €
Dotation de solidarité rurale	22 003 090 €	24 241 285 €	27 082 496 €
Dotation nationale de Péréquation	43 022 467 €	42 553 615 €	42 594 269 €
Dotation globale de fonctionnement (EPCI)			
Dotation d'intercommunalité	153 508 118 €	119 888 840 €	84 290 262 €
Dotation de compensation	299 677 502 €	293 242 551 €	287 661 528 €
D.G.F.(conseil départemental)			
Dotation forfaitaire	303 155 198 €	264 010 546 €	224 700 740 €
Dotation de péréquation	45 321 228 €	45 930 456 €	46 092 417 €
Dotation de compensation	293 995 682 €	293 228 426 €	293 228 426 €
D.G.F.(conseil régional)			
Dotation forfaitaire	347 123 870 €	314 952 785 €	467 117 541 €
Dotation de péréquation	7 852 191 €	11 186 303 €	11 186 303 €
Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)			
	11 499 €	643 593 €	498 636 €
Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes, EPCI, conseils départemental et régional) y compris TA dts d'enregistrement			
	117 359 423 €	111 566 786 €	86 442 128 €
Dotation spéciale instituteurs (communes)			
	123 552 €	112 320 €	73 008 €
Dotation élu local (communes)			
	705 348 €	700 188 €	717 960 €
D.G.D. services communaux hygiène et santé			
	4 978 510 €	4 055 363 €	4 978 510 €
D.G.D. documents d'urbanisme			
	428 781 €	254 482 €	491 288 €
D.G.D. du département			
	29 211 009 €	29 153 864 €	29 153 864 €
D.G.D. Ports maritimes (conseil départemental)			
	166 065 €	166 065 €	166 065 €
D.G.D. Ports maritimes (conseil régional) créée en 2007			
	13 106 095 €	14 865 476 €	14 486 798 €
D.G.D. aérodromes créée en 2008 (EPCI, conseil régional)			
	260 972 €	260 972 €	344 641 €
D.G.D. (conseil régional) *			
	34 338 058 €	43 751 972 €	43 751 972 €
Produit des amendes de police			
	18 023 753 €	20 050 148 €	14 587 721 €
Dotation des amendes de police relevées par les radars automatiques (département)			
	876 576 €	876 224 €	877 040 €
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges			
	12 960 346 €	12 960 346 €	12 960 346 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - communes et EPCI			
	161 243 739 €	161 243 739 €	161 243 740 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Département			
	72 140 847 €	72 140 847 €	72 140 847 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Région			
	91 683 496 €	91 683 496 €	119 482 127 €

* Pour 2016 : part correspondant au périmètre Nord – Pas-de-Calais (total Hauts-de-France : 75 890 563 €)

FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX POUR LE DÉPARTEMENT (DTMO)

	2016
PRÉLÈVEMENT	-15 214 655 €
VERSEMENT	20 050 481 €
MONTANT NET	4 835 826 €

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES DÉPARTEMENTS (FSD)

	2016
PRÉLÈVEMENT	-17 601 810 €
VERSEMENT	37 073 396 €
MONTANT NET	19 471 586 €

FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)

	2016
PRÉLÈVEMENT	0 €
VERSEMENT	8 376 058 €
MONTANT NET	8 376 058 €

FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES (FNGIR) mis en place en 2011

Le FNGIR est abondé par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités "gagnantes". Le FNGIR est abondé par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités "gagnantes".

	2016
VERSEMENT GIR - communes	10 995 452 €
VERSEMENT GIR - EPCI	297 608 627 €
TOTAL VERSEMENT	308 604 079 €
PRÉLÈVEMENT GIR – communes	-6 117 576 €
PRÉLÈVEMENT GIR – EPCI	-5 003 512 €
TOTAL PRÉLÈVEMENT	-11 121 088 €
VERSEMENT GIR – département	55 947 166 €
VERSEMENT GIR – région	119 627 977 €

FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

	2016
PRÉLÈVEMENT OU REVERSEMENT au profit de l'ensemble intercommunal	
VERSEMENT - EPCI	32 790 314 €
VERSEMENT - COMMUNES	44 695 101 €
TOTAL VERSEMENT	77 485 415 €
PRÉLÈVEMENT – EPCI	-9 868 486 €
PRÉLÈVEMENT – COMMUNES	-7 852 691 €
TOTAL PRÉLÈVEMENT	-17 721 177 €
PRÉLÈVEMENT OU VERSEMENT de la commune isolée	
VERSEMENT commune isolée	0 €
PRÉLÈVEMENT commune isolée	0 €

UN ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS



■ La sécurité publique

► La poursuite d'une vigilance maximale en 2016 sur l'ensemble du territoire

Une année 2016 marquée par une forte mobilisation des services de l'État dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente

Une mobilisation permanente des services de l'État dans le Nord

Depuis les attentats de 2015, la sécurité des personnes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente est une priorité absolue, et tout particulièrement dans le Nord, département frontalier.

Les services de l'État sont par conséquent totalement engagés pour identifier les personnes susceptibles de commettre des attentats ou de soutenir des réseaux djihadistes. Ceci se traduit également par des missions de sécurisation dans les gares, l'aéroport international de Lille-Lesquin ou encore le grand port maritime de Dunkerque.

En 2016, la police aux frontières a prononcé 1215 non-admissions sur les points de passage autorisés terrestres du département du Nord, 139 dans les gares ferroviaires et 42 à Lille-Lesquin, soit un total de 1396 mesures de non-admission pour l'ensemble des points d'entrée dans le département.

Ces mêmes contrôles ont également permis d'interpeller 117 personnes signalées ou recherchées.

En complément de ces actions, la loi sur l'état d'urgence, qui a été prorogée à plusieurs reprises au cours de l'année 2016, dote le représentant de l'État dans le département d'outils juridiques permettant de lever les doutes sur des individus signalés comme potentiellement radicalisés et violents. Dans ce contexte, le préfet du Nord, au cours de l'année 2016, a ordonné la réalisation de 76 perquisitions administratives. Le ministre

de l'intérieur a pris 12 arrêtés d'assignation à résidence.

La lutte contre la radicalisation violente se traduit également par un investissement considérable des services de renseignement pour identifier et évaluer la dangerosité des personnes radicalisées. Au cours de l'année 2016, près de 600 signalements ont été reçus et évalués par les services. Au 31 décembre 2016, environ 400 personnes font l'objet d'un suivi.

Les forces de l'ordre se sont également mobilisées pour la sécurisation des nombreux événements qui se déroulent dans le département au fil de l'année (carnavals dans le Dunkerquois notamment, brocantes, braderies, fêtes communales, épreuves sportives tel le Paris-Roubaix...).

FOCUS : LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Le contexte de menace terroriste impose une vigilance pérenne et des mesures particulières de sécurité dans les établissements scolaires.

Conformément aux instructions conjointes du Ministre de l'Éducation nationale et du Ministre de l'Intérieur, toutes les écoles publiques, les collèges et les lycées du département du Nord étaient dotés, fin 2016, d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Les écoles et établissements publics du département ont réalisé, au cours du premier trimestre 2016/2017, un exercice de sécurité sur la thématique attentat/intrusion.

Un groupe de travail départemental piloté par le DASEN a réuni le 26 septembre 2016 des élus territoriaux, les représentants des forces de sécurité publique, le SDIS, des cadres de l'Éducation nationale, afin d'échanger sur des préconisations concrètes en vue d'améliorer la prise en charge du risque attentat dans les écoles du département.

Le 27 septembre 2016, une journée de sensibilisation « Construire la sécurité à l'école », a été organisée à l'Ecole Nationale de Police (ENP) de Roubaix à destination d'équipes pluri-catégorielles qui sont désignées comme référents de districts.

Une formation à la gestion de crise a également été organisée à l'école de gendarmerie de Melun, regroupant, pour le Nord, 14 personnes dont des IEN et des chefs d'établissement.



Réunion du comité de prévention contre la radicalisation
(crédit photo : Préfecture du Nord)

Une instance opérationnelle : la cellule départementale de suivi des mineur.e.s et des familles

Chargée de travailler concrètement sur les cas individuels signalés de jeunes en voie de radicalisation, la cellule départementale de suivi social des mineur.e.s et des familles est composée de plusieurs services de l'État (cabinet du préfet, services de la préfète déléguée pour l'égalité des chances, procureur de la République, éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse, agence régionale de santé), de la caisse d'allocations familiales, du conseil départemental du Nord (direction de l'enfance et de la famille), de l'association de prévention spécialisée du Nord (APSN – centre de ressources de la prévention spécialisée) et de l'équipe mobile spécialisée (composée d'un coordonnateur, d'un éducateur spécialisé et d'une psychologue).

Les échanges qui se déroulent au sein de cette cellule permettent de coordonner l'ensemble des solutions de prise en charge existantes dans le droit commun, afin d'offrir un accompagnement adapté à chaque situation signalée.

La cellule peut également décider une orientation vers l'équipe mobile spécialisée qui assure une prise en charge renforcée en lien avec l'ensemble des services concernés par le suivi des jeunes. Elle s'appuie sur un réseau solidement construit afin de proposer une prise en charge sociale, psychologique voire médicale et établir avec le public suivi l'amorce d'un nouveau projet de vie, qu'il soit scolaire ou professionnel.

En outre, l'État organise, sous son égide, des temps de sensibilisation et de formation à destination d'un public varié. Ainsi, un séminaire d'information a été organisé le 3 octobre 2016 pour toucher une centaine de maires et d'élus du département, en lien avec le secrétariat général du CIPDR. Près d'une centaine de personnes y a participé. Un deuxième séminaire s'est tenu le 27 octobre 2016 à destination des travailleurs sociaux et des acteurs de terrain (associations, professionnels de la fonction publique d'État).

L'APSN et le collectif « Ensemble on fait quoi ? », né après les attentats de janvier 2015 pour former les professionnels, sensibiliser le grand public et accompagner les jeunes afin de prévenir la radicalisation, ont été missionnés pour mettre en place plusieurs journées de sensibilisation à l'attention des EPCI et à destination de certains professionnels (éducation populaire, médiation, éducateurs, jeunesse...). 200 personnes ont ainsi pu bénéficier des deux premières sessions organisées en 2016.

Enfin, afin de renforcer le signalement de ces situations, la préfecture a mis en place une méthode de travail innovante afin de coordonner son action avec l'ensemble des services de l'État, et notamment l'ARS et l'Éducation nationale. Le préfet a souhaité décliner cette méthode de travail, fondée sur la confiance et la confidentialité, avec les collectivités territoriales et les 36 CLISPD du Nord.

FOCUS : L'ÉTAT D'URGENCE EN CHIFFRES

Du 22 juillet 2016 au 22 mars 2017, 49 nouvelles perquisitions administratives ont été menées : 1 dans l'arrondissement de Cambrai, 3 dans celui de Douai, 4 dans celui de Dunkerque, 6 dans celui de Valenciennes, 11 pour celui d'Avesnes-sur-Helpe et 24 dans l'arrondissement de Lille. Pour 15 d'entre elles, des saisies de matériels informatiques et téléphoniques ont été effectuées et leur exploitation a été autorisée par le juge administratif à la suite du référé déposé.

Le 22 juillet 2016, 12 arrêtés ministériels d'assignation à résidence ont été pris : deux ont été abrogés à la suite de l'incarcération de la personne assignée ; 5 étaient des renouvellements d'assignations prononcées antérieurement à la prolongation de l'état d'urgence. Lors du renouvellement de l'état d'urgence du 22 décembre 2016, 8 des 9 assignations à résidence ont été reconduites

Au 31 décembre 2016, on décomptait 6 personnes assignées à résidence dans le Nord, toutes en zone police.

► **La lutte contre l'immigration irrégulière et les réseaux de passeurs**

Dans le département du Nord, l'immigration irrégulière prend deux formes spécifiques :

- L'immigration irrégulière sur la bande littorale, qui se caractérise par la présence, au premier chef, de ressortissants irakiens d'origine kurde, érythréens et afghans qui cherchent à rejoindre la Grande-Bretagne ;
- l'établissement de campements illicites, occupés principalement par des ressortissants d'origine roumaine, le cas échéant bulgare, notamment dans la métropole lilloise, ces ressortissants étant également présents dans le Valenciennois ;

La prise en compte de ces situations passe par la mise en œuvre d'une politique de renvoi des ressortissants étrangers ne disposant d'aucun droit au séjour en France ; ces mesures concernent 1800 personnes par an ; en 2016 et toutes procédures confondues, 800 personnes ont quitté le territoire national sur la base des mesures prises localement.

Sur l'ensemble de la zone Nord, 40 filières de passeurs ont été démantelées en 2016, 23 concernent le département du Nord contre 7 en 2015.

Parmi ces 23 filières, 18 relevaient de l'immigration de transit (à destination de la Grande-Bretagne) et cinq d'installation sur le territoire national.

► **Une réponse des forces de l'ordre performante sur les priorités de lutte contre la délinquance :**

Le bilan de la délinquance 2016 dans le département du Nord s'inscrit dans une tendance longue à la baisse du nombre des faits enregistrés.

Ainsi, 160 756 faits ont été constatés par les forces de l'ordre dans le Nord (85 % en zone police et 15 % en zone gendarmerie), soit une baisse de 677 infractions (-0,4 % par rapport à 2015). Depuis 2006, le nombre des faits constatés a diminué de 9 %, soit près de 16 000 faits de moins (160 756 en 2016, 176 703 en 2006). Pour mémoire, entre 2012 et 2016, le nombre de faits constatés dans le département a augmenté de 4,4 %.

Le nombre de faits de délinquance baisse en zone police (-1,1 %, soit 1 560 faits de moins qu'en 2015) alors qu'il augmente en zone gendarmerie (+3,9 %, soit 881 faits en plus qu'en 2015).

En zone police, 62,5 % des faits de délinquance (soit 86 000) sont concentrés sur la métropole lilloise (circonscriptions de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières). La baisse globale constatée est de 4,5 %, soit 4 000 faits de moins par rapport à 2015. La baisse est importante dans les circonscriptions de Tourcoing (-10,1 %, 11 465 faits), de Roubaix (-7,6 %, 16 499 faits), d'Armentières (5,1 %, 3 796 faits) et de 2,1 % à Lille (54 225 faits).

Dans les autres circonscriptions de police, la baisse est importante à Hazebrouck (-12,3 % pour 1 066 faits) et Cambrai (-7,5 %, pour 2 262 faits). Dans les quatre autres circonscriptions du département, le nombre de faits progresse : +11,7 % à Douai, pour 12 023 faits ; +5,2 % à Dunkerque, pour 10 356 faits ; +4,5 % à Valenciennes, pour 19 498 faits ; +2,8 % à Maubeuge, pour 6 388 faits.

En zone gendarmerie, le nombre de faits de délinquance diminue sur le ressort des compagnies de Dunkerque (-8 %, 1 991 faits) et d'Avesnes-sur-Helpe (-1,7 %, 4 093 faits). La délinquance progresse sur le territoire des autres compagnies (Valenciennes, +12,9 % ; Cambrai, +10,2 % ; Hazebrouck, +9,5 % ; Douai, +5,6 % ; Lille +3,7%).

Des dispositifs de prévention de la délinquance se développent également sur les territoires. Ainsi, dans l'arrondissement de Cambrai, le sous-préfet a signé en 2016 30 nouveaux protocoles de participation citoyenne pour l'arrondissement. Ces conventions de participation citoyenne qui définissent les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif ont été signées par le sous-préfet, des représentants de la gendarmerie nationale, principalement en raison du caractère rural de l'arrondissement, et les maires des communes concernées.

Fin 2016, 90 communes sur 116, soit pratiquement 80 % des collectivités de l'arrondissement de Cambrai, se sont engagées dans cette démarche.

Des résultats par indicateurs positifs, avec des points à conforter :

Le bilan par grands agrégats démontre que de bons résultats ont été obtenus dans la lutte contre les atteintes aux biens ou les réseaux de stupéfiants, que d'autres phénomènes ont été contenus comme les cambriolages, mais aussi que des progrès doivent être réalisés ailleurs, notamment dans la lutte contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (vols et agressions).

- Les atteintes aux biens diminuent de -1,4 %, soit 98 997 faits contre 100 380 en 2015, en raison de la baisse des vols liés aux véhicules (-3,4 %, 31 534 faits contre 32 657) et particulièrement des vols à l'intérieur de véhicules (-4,7 %, 17 263 faits contre 18 123), mais aussi de la baisse des vols avec armes (-22,9 %, 445 faits contre 577).

- Les cambriolages sont « contenus » avec 72 faits supplémentaires, soit +0,4 % d'augmentation pour 17 964 faits enregistrés. Cependant, le nombre de cambriolages de logements augmente de 5,4 % avec 11 422 faits constatés. Cette augmentation s'inscrit dans une tendance nationale. Elle est plus marquée en zone gendarmerie (+11,9 %) qu'en zone police (+4,3 %). Le taux de cambriolage pour 10 000 logements s'établit dans le département à 97,7, contre 72,5 au plan national.

- Les vols avec violence sont en baisse de 2,6 % du nombre de faits (5 525 faits contre 5 676). A l'intérieur de cet indicateur, les vols à main armée (toutes armes) diminuent de 22,9 % (445 contre 577) et les vols avec des armes à feu, qui avaient fortement progressé entre 2008 et 2013, sont au plus bas niveau depuis ces dix dernières années, avec 146 faits en 2016 contre 238 en 2015. Le taux de vols à main armée dans le département est le même qu'au plan national (0,17 pour 1 000 habitants).

- Les autres agressions, reprises dans l'indicateur des atteintes volontaires à l'intégrité physique progressent de 2,0 %, avec 28 373 faits constatés, expliquées notamment par la progression de 3,8 % des violences physiques non crapuleuses (notamment violences infra familiales) qui représentent 15 747 faits.

► La lutte contre le trafic de stupéfiants au cœur de l'action des services contre la délinquance organisée :

Le département du Nord, par sa position géographique et la densité de sa population, est au cœur des réseaux de trafics de stupéfiants entre l'Europe du Nord (Pays-Bas) et l'Afrique du Nord. La lutte contre la drogue est par conséquent une priorité dans le département et en particulier dans les quatre zones de sécurité prioritaire.

Au cours de l'année 2016, les services de la police judiciaire ont démantelé 75 réseaux majeurs de trafiquants dans le département du Nord, soit 18 de plus qu'en 2015.

Au total, 10 659 personnes ont été mises en cause pour des infractions à la législation sur les stupéfiants. La légère baisse constatée par rapport à 2015 (10 966 mises en cause, -2,8 %) s'explique par un nombre moins important d'infractions constatées pour usage simple de produits, alors que celles pour « usage et revente » et trafic se progressent.

Les résultats de la lutte contre les stupéfiants se traduisent également par des actions contre la circulation des armes et la saisie des avoirs criminels.

Dans le cadre des enquêtes et des investigations menées notamment dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, 754 armes à feu ont été découvertes et retirées de la circulation, soit une centaine de plus qu'en 2015 et 200 de plus qu'en 2014.

Des sommes importantes ont aussi été saisies dans le cadre des enquêtes, mais également des investigations approfondies réalisées par le groupe d'intervention régional (GIR). Dans ce contexte, plus de 11,7 millions d'euros ont été saisis en 2016.

► Des actions interministérielles en matière de lutte contre les trafics d'armes

Un plan de contrôle interministériel des clubs de tir sportif a été expérimenté dans l'arrondissement de Lille à partir du mois de mars 2016 en vue de son déploiement à l'ensemble du département. Le plan associe, lors des visites de contrôle sur place, le service de préfecture en charge du contrôle des armes, les services de police ou de gendarmerie territorialement compétents et la mission « Inspection Contrôle Audit Évaluation » de la DDCS.

Les manquements constatés ont, dans une approche pédagogique, fait l'objet de rappels à la loi et de prescriptions adressées aux présidents de club.

Les dysfonctionnements les plus importants et les non-conformités non levées ont été signalés au procureur de la République.

Le 25 novembre 2016, un État-major départemental de sécurité, présidé par le préfet, s'est tenu en réunissant la Procureure générale et les membres de l'État-Major de sécurité. Il a été l'occasion de faire un bilan de l'action mise en œuvre et de dessiner la stratégie pour les années à venir. En effet, entre 2014 et 2016, les saisies d'armes par la DDSP du Nord ont augmenté de plus de 30 % ; la DIJP a démantelé sept filières en 2016.

■ 2- La sécurité civile

► La mobilisation des services de l'Etat dans une démarche de planification

En 2016, le SIRACED PC a poursuivi son action de planification en matière de protection civile (planification ORSEC) et la planification de défense, soit un total de plus de 240 plans.

La planification en matière de protection civile (ORSEC) comporte actuellement 80 plans relevant d'une part des dispositions générales (Chaîne de commandement, nombreuses victimes (NOVI), décès massifs, soutien des populations, dispositions juridiques et financières) et des dispositions spécifiques d'autre part en fonction des risques identifiés dans le département (inondations, polmar-terre, TMD, épizootie, iode, météo etc....) mais aussi des sites fixes type Seveso Seuil Haut.

Le plan NOVI a ainsi été actualisé et complété avec 2 annexes spécifiques «tuerie de masse» et «NRBC». De même, 5 plans particuliers d'intervention (PPI) ont été révisés.

Cette planification a été complétée par des exercices à chaque révision de PPI mais aussi par des exercices sur les menaces nouvelles et le risque d'attentat : au stade Pierre Mauroy en avril 2016 dans le cadre de la préparation de l'Euro 2016 et un exercice en novembre au lycée d'Haubourdin. La préparation et la sécurisation de l'Euro de football tant lors des matchs au Stade Pierre Mauroy que pour la Fan Zone a entraîné l'activation

du COD durant 21 jours du 10 juin au 10 juillet. De même la prise en compte des nouvelles menaces, suite à l'attentat de Nice le 14 juillet 2016 avec la sécurisation des grands rassemblements (braderies, épreuves sportives, concerts etc...) en lien avec le BAPSI a été fortement mobilisateur.

Concernant la planification de défense, elle concerne 58 sites d'importance vitale et 21 installations portuaires soit plus 160 plans.

L'ARS contribue pour sa part à la stratégie de sécurité et défense sur le volet sanitaire des plans de secours et de défense. Le Directeur général de l'ARS est associé à l'élaboration et la mise en œuvre du volet sanitaire des plans de secours et de défense zonaux et départementaux. L'ARS pilote par ailleurs la rédaction de plans spécifiques aux risques sanitaires commandés par les directives nationales : plan canicule, plan grand froid, plan pandémie grippale, ... Parmi ces plans, l'ARS doit notamment préparer et piloter le dispositif ORSAN, arrêté par le préfet de département. Enfin l'ARS assure un rôle de conseil et de contrôle vis-à-vis des établissements sanitaires et médico-sociaux qui ont à prévoir eux-mêmes la rédaction d'un plan de gestion des situations exceptionnelles (plan blanc pour les établissements de santé et plan bleu pour les établissements médico-sociaux).

L'ARS s'est particulièrement mobilisée à l'occasion des grands événements (Tour de France, préparation de l'Euro 2016), ainsi que pour l'exercice « Attentat terroriste dans un lycée » à Haubourdin.

L'ARS participe également à la gestion de crise pour les risques sanitaires. Elle a contribué à la gestion sanitaire des attentats de Bruxelles et de Nice, notamment sur l'envoi de moyens sanitaires en renfort, la coordination des renforts médico-psychologiques et la mise en alerte des établissements de santé.

Elle a par ailleurs participé à la gestion des tensions d'approvisionnement en hydrocarbures dans le cadre du mouvement social impactant les secteurs de l'énergie ainsi qu'à la gestion de la vague de chaleur de l'été 2016.

FOCUS : L'EURO DE FOOTBALL

Du 10 juin au 10 juillet 2016, le stade Pierre Mauroy a accueilli six matchs rassemblant 260 000 spectateurs. Les 51 matchs ont été retransmis sur le site de la fan zone de Lille, réunissant globalement 430 000 personnes.

L'ensemble des services de l'Etat, soit quelque 3 900 personnes, a été mobilisé pour assurer la sécurité de cet événement majeur : policiers, gendarmes, militaires, agents de sécurité privée, et agents de la préfecture, mais également l'ensemble des professions médicales. Le succès de cet événement est notamment dû à la parfaite coordination entre l'État, l'organisateur de la compétition, la MEL et les villes de Lille (fan zone), Villeneuve d'Ascq et Lezennes sur le territoire desquelles se situe le stade Pierre-Mauroy..

Pour accompagner l'Euro 2016 de football et en particulier les 6 matchs se déroulant à Lille, la DDTM a élaboré un plan de mobilité (routier, ferroviaire, aérien et transport en commun) en collaboration avec les acteurs locaux concernés. Il s'agissait de parvenir à une bonne fluidité des déplacements en toute sécurité, des équipes, de leur entourage, des spectateurs, sans oublier ceux qui ne seraient pas intéressés par l'événement. Les modes de transport les plus durables, à savoir les transports collectifs et la marche (réalisation de fan walk) ont pu être privilégiés. Des dispositions spécifiques pour la journée du vendredi 1er juillet, marquée par la concomitance des cérémonies de commémoration du centenaire de la bataille de la Somme, le début du Main Square Festival d'Arras, les premiers départs en vacances en provenance des pays du Nord de l'Europe ont été mises en œuvre. Parallèlement durant l'Euro, les pistes du centre d'examen du permis de conduire de Lezennes, contiguës au Grand Stade, ont été utilisées pour le village hospitalité. La réalisation des examens a dû être délocalisée. Ils ont pu avoir lieu dans d'excellentes conditions sur un site réaménagé situé à Villeneuve d'Ascq, répondant aux caractéristiques techniques requises.

A l'occasion de ce championnat, 160 interpellations ont eu lieu dont 144 ont fait l'objet de gardes à vue, débouchant sur 12 condamnations à des peines de prison, ferme ou avec sursis.

Par ailleurs, 222 mesures de non admission ou de refus d'accès au territoire ont été prononcées. 400 articles ont été saisis au cours de contrôles douaniers.

Concernant les débits de boissons, 3 arrêtés préfectoraux de fermeture administrative ont été délivrés.

La DDPP a, pour sa part, réalisé 111 contrôles et un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 en cas d'évènements sanitaires.

► La prévention des inondations

Le département du Nord est concerné par plusieurs risques naturels et miniers : inondation par débordement, ruissellement, rupture de digues ou submersion marine ; mouvements de terrain liés à l'effondrement de cavités souterraines abandonnées, aux effets résiduels de l'exploitation minière, au retrait-gonflement des argiles (sécheresse) et au risque sismique. L'activité industrielle du territoire se traduit également par des risques technologiques. La densité de population rend ces risques d'autant plus prégnants et impose une politique de prévention des risques soutenue, tant par la mise en place de Plans de prévention des risques (PPR) et la réalisation d'études, que par l'accompagnement des collectivités pour la prise en compte des risques dans la planification et l'aménagement du territoire.



Stratégie locale de gestion du risque inondation SCARPE – AVAL
(crédit photo : DDTM)

En 2016 ont été approuvés :

* 1 plan de prévention des risques inondations :
(Aunelle – Hogueau soit 34 communes)

* 4 stratégies locales de gestion des risques inondations propres au département du Nord (SLGRI) : de la Marque et Deule/ de la Scarpe Aval/ de l'Escaut et de la Sensée / de la Sambre

* 3 SLGRI interdépartementales : Delta de l'Aa pour le territoire à risques importants d'inondation (TRI) de Calais et Dunkerque / de la Haute Deule pour le TRI de Lens / de la Lys pour le TRI de Béthune-Armentières.

FOCUS : INONDATIONS

Les événements des mois de mai et juin de 2016 qui ont frappé le département du Nord (225 communes touchées) rappellent que le risque lié aux inondations demeure un enjeu majeur. L'état de catastrophe naturelle a ainsi été reconnu 132 fois par les arrêtés de catastrophes naturelles (CATNAT) des 15 juin, 26 septembre, 26 octobre et 22 novembre 2016.



Relevé d'inondation sur le terrain à Couthiches le 08.06.2016

3- La Sécurité Routière

L'année 2016 connaît une nouvelle augmentation de 2% de la mortalité routière avec 104 personnes tuées contre 102 en 2015. C'est une tendance annuelle observée 3 fois consécutivement depuis 2014.

Cette aggravation est portée par les motocyclistes avec 20 victimes contre 15 en 2016 et dans une moindre mesure par les piétons (21 tués en 2016 contre 20 en 2015), les cyclomotoristes (6 tués en 2016 contre 5 en 2015) et les usagers poids-lourds (PL) (2 tués en 2016 contre 1 en 2015). La mortalité cycliste recule avec 4 tués en 2016 contre 7 en 2015.

L'augmentation la plus significative concerne l'ensemble deux-roues motorisés cyclomotoristes et motocyclistes qui représentent 25% des tués en 2016 contre 20% en 2015.

Par rapport à 2015, le nombre d'accidents mortels impliquant au moins un PL a doublé. En 2016, 23 accidents impliquent au moins un PL contre 11 en 2015, occasionnant 24 tués contre 12 en 2015.

Selon l'âge, les 25-44 ans sont particulièrement touchés en 2016. Ils comptabilisent 30 tués contre 19 en 2015.

Le nombre de victimes seniors augmente également avec 5 décès supplémentaires (24 en 2016 contre 19 en 2015), soit près de 1 tué sur 4. Les déplacements en tant que piéton les concernent plus particulièrement, puisque près de 1 piéton tué sur 2 est un senior âgé de plus de 70 ans (10 tués en 2016).

Le nombre d'accidents corporels et de blessés continue à baisser (-12% par rapport à 2015) avec 1 168 sinistres en 2016 contre 1 321 en 2015, comme constaté les années précédentes.



Rencontres de la sécurité routière (crédit photo : Préfecture du Nord)

Le nombre d'accidents mortels augmente de 10% en 2016 avec 101 sinistres contre 92 en 2015, ce qui aggrave encore le bilan.

L'association entre produits illicites (alcool / stupéfiant) et la conduite de véhicules (ou piétons) constitue à ce jour la première cause d'accidents mortels en 2016. Depuis le début de l'année, il s'est produit 23 accidents mortels avec alcool et/ou stupéfiants occasionnant 24 tués (chiffre provisoire en attente des résultats toxicologiques des accidents mortels du mois de décembre), soit près de 1 tué sur 4.

En 2016, le Plan départemental d'actions en faveur de la sécurité routière (PDASR), a permis de subventionner 49 actions dont 31 actions nouvelles touchant les différents usagers ou futurs usagers de la route pour une enveloppe de plus de 95 000 €. Un effort particulier a été réalisé pour sensibiliser la tranche d'âge des 15- 24 ans. La coordination sécurité routière a aussi mis en œuvre une action de communication à destination des jeunes par l'intermédiaire d'un encart thématique au sein du guide du Crous.

La Maison de la Sécurité Routière, centre de ressources de la DDTM, a participé à 60 actions

de prévention, grâce à la mise à disposition de ses matériels (simulateur deux-roues motorisé, lunettes alcoolémie, parcours drogue et somnolence, affiches et dépliants) et son appui pédagogique aux porteurs de projets avec notamment la mise à disposition d'Intervenants départementaux de sécurité routière ou Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Ces différents intervenants ont participé à 44 actions cette année. Du nouveau matériel a également été acquis (réactionmètre, valise alcool) pour compléter l'offre mise à disposition.

Pour l'éducation routière, concernant les épreuves pratiques, l'activité est toujours importante en termes d'examens, quelles que soient les catégories de permis (données consolidées sur les 10 premiers mois de l'année 2016) :

- Permis motos : 9 760 candidats examinés soit 3,88 % de l'activité nationale, 7 430 candidats reçus
- Permis véhicule léger : 50 250 candidats examinés soit 4,18 % de l'activité nationale, 29 480 candidats reçus
- Permis poids lourds : 2 640 candidats examinés soit 3,59 % de l'activité nationale, 2 070 candidats reçus

FOCUS : LA RÉFORME DU PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre de la réforme du permis de conduire, l'épreuve du code de la route connaît des évolutions majeures. Depuis le 13 juin 2016, l'organisation matérielle est externalisée auprès de prestataires agréés par l'État, afin de réduire les délais d'attente pour le passage du permis de conduire et les épreuves se déroulent désormais sur des matériels modernisés comprenant des questions qui amènent le candidat à aiguïser sa prise de conscience des risques en conduisant.

Dans le Nord, l'ensemble des épreuves de l'examen théorique est assuré par deux opérateurs depuis le 1er novembre 2016 par la Poste et SGS. L'État continue d'accueillir les candidats au code nécessitant un aménagement des conditions d'examen (personnes atteintes de dyslexie, de dysphasie ou de dyspraxie, les personnes sourdes et malentendantes, les personnes non francophones ou détenues).



Prévention des jeunes dans le cadre du PDASR

4- La sécurité et la protection du consommateur

► Sécurité alimentaire

L'actualité médiatique relative à la protection animale en abattoir a été l'occasion de poursuivre les efforts entrepris depuis 2014 sur le suivi des conditions d'abattage des animaux. L'audit demandé par le ministre en charge de l'agriculture en avril 2016 a conclu à des conditions d'abattage satisfaisantes, confirmées par la Commission d'enquête parlementaire pour un des abattoirs du département. Il a depuis été remédié aux quelques non-conformités observées.

En matière de sécurité alimentaire, on notera l'intervention des agents de la DDPP dans 113 alertes alimentaires faisant l'état d'une non-conformité réglementaire des produits alimentaires de toute nature. Ces mêmes agents sont intervenus pour résoudre 56 événements de toxi-infections alimentaires collectives occasionnant a minima 2 malades ayant consommé le même repas.

1360 prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire ont également été réalisés afin de s'assurer de la conformité de l'alimentation produite ou distribuée dans le département du Nord.

Au total, 2053 établissements de production et de distribution alimentaire ont été contrôlés au cours de l'année 2016. Parmi les points de contrôle, on notera, en plus des habituelles prescriptions réglementaires au regard de la sécurité alimentaire, celles relatives à l'information du consommateur en ce qui concerne notamment la présence des allergènes et l'étiquetage nutritionnel des aliments.

On notera également une forte augmentation du nombre de contrôles opérés avec les autres services de l'Etat dans le cadre de lutte contre la fraude de toute nature avec 130 contrôles en 2016.

Cette année a également été marquée par la découverte de cas de pollutions environnementales qui ont touché des exploitations agricoles, engendrant de facto des mesures de gestion des animaux et des denrées alimentaires qui en sont issues. L'action coordonnée des services de l'État a permis une gestion globale des événements en vue d'un retour à la normale de la situation, à la fois sur le plan sanitaire et environnemental.

L'année 2016 s'est terminée sur l'agrément du Grand Port Maritime de Dunkerque, en tant que Point d'Entrée Désigné. Cet agrément permet ainsi l'importation de denrées alimentaires d'origine végétale pour l'alimentation humaine et nécessite la mise en place de contrôles officiels par les agents de la DDPP. Il vient compléter les agréments déjà existants, permettant ainsi l'importation de l'ensemble des denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine et animale.

► **Sécurité et information sur les produits et les services**

1354 visites d'établissements ont été effectuées à ce titre par la DDPP.

Trois priorités de contrôle se dégagent dans ce cadre pour l'année 2016

1- Le marché français du petit électroménager a augmenté exponentiellement ces dernières années principalement du fait des ventes d'appareils de préparation culinaire dont les blenders, qui peuvent présenter des risques spécifiques du fait de leur fonction.

2- Afin de développer le recyclage, les distributeurs d'équipements électriques et électroniques (DEEE) y compris en cas de vente à distance ont désormais l'obligation de reprendre gratuitement ou de faire reprendre gratuitement pour leur compte les DEEE dont les consommateurs se défont dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu. Les consommateurs doivent être informés des conditions de reprises mises en place systématiquement et de manière visible et facilement accessible. Cette information doit être délivrée avant l'acte d'achat. En 2016 une campagne de contrôles a visé les magasins de détail et les sites internet ayant une implantation en France. Dans le département

du Nord, l'information chez les distributeurs est à améliorer. En effet il a été constaté un défaut de qualité de l'information et de lisibilité pour le consommateur.

3- Un plan annuel de contrôle de la sécurité des Equipements de protection individuelle (EPI) qui couvre 3 volets, les EPI pour jardinage, horticulture, apiculture et travaux forestiers (gants, casques, vêtements de protection), les EPI appareils filtrants à ventilation libre contre les particules et/ou gaz (masques), les EPI pour sports de glace y compris alpinisme (casques, lunettes, outils à glace, crampons)

En outre, la DDPP a géré 27 alertes concernant des produits dangereux (FID) d'entreprises responsables de première mise sur le marché, implantées dans le département du Nord, 22 signalements par les professionnels de marchandises à risque et 12 retraits de marchandises dangereuses, demandés au niveau national.

► **Protection des consommateurs**

En 2016, l'action des services de protection économique des consommateurs de la DDPP du Nord s'est particulièrement attachée à promouvoir une économie plus efficace et plus fluide, en luttant contre les facteurs bloquants et en mettant en œuvre des actions lors des temps forts de la consommation, conformément aux directives du plan national d'enquêtes de la DGCCRF.

Une attention toute particulière a été donnée au secteur de l'enseignement de la conduite (auto-écoles), dans le cadre d'une enquête nationale de vérification de la prise en compte des nouveautés législatives issues de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Il s'agissait notamment de vérifier que les élèves de ces établissements bénéficiaient d'un contrat en bonne et due forme et n'étaient pas exposés à des frais illicites de présentation à l'examen du permis de conduire. Sur les 61 auto-écoles du département contrôlées, deux tiers d'entre elles ont fait l'objet de suites correctives ou répressives.

Parallèlement, les enquêteurs de la DDPP du Nord se sont penchés sur les pratiques promotionnelles des enseignes de la grande distribution installées dans le département. Il s'agissait de s'assurer de la loyauté des principales opérations commerciales mises en œuvre, tout particulièrement en matière d'annonces de réduction de prix en périodes de soldes ou de promotions. Quatre de ces dossiers se sont conclus par la transmission de procédures

pénales au procureur de la République, et quatre autres ont fait l'objet du prononcé de sanctions administratives conséquentes.

Une vigilance constante a également été apportée quant aux pratiques des professionnels de l'immobilier avec, au total, 54 contrôles d'agences immobilières et 12 contrôles de syndicats. En matière immobilière, l'année a été marquée, en outre, par la rédaction de deux procédures contentieuses d'envergure ciblant une société réalisant un démarchage téléphonique illicite et mensonger afin de vendre des encarts publicitaires en ligne portant sur des annonces immobilières. Ainsi, dans ce dossier, une amende administrative de plus de 122 000 euros ayant fait l'objet de diverses publications a été prononcée et la rédaction d'une procédure pénale a abouti à l'ouverture d'une information judiciaire.

Le secteur des services à la personne dont le développement ne faiblit pas a fait l'objet d'une attention soutenue tout au long de l'année. La mise en avant d'une déduction fiscale présentée comme étant systématique est trop souvent constatée. Les professionnels ont également dû s'adapter à la publication de l'arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de services à la personne modifiant en profondeur les dispositions réglementaires jusque là applicables. En dernier lieu, l'activité du service a été importante dans les maisons de retraite. La présence des autorités de contrôle de l'Etat y est d'autant plus nécessaire que le public présent est âgé et ne dispose pas toujours des facultés lui permettant de comprendre les propositions commerciales qui lui sont faites.

► Santé et Protection animale

Le domaine santé et protection animale a été marqué en 2016 par une actualité sanitaire riche notamment en raison de la fièvre catarrhale ovine et de l'influenza aviaire. Outre les suspicions à gérer, la DDPP a été amenée à mettre en place des dispositifs renforcés de surveillance tout en sensibilisant les professionnels et le grand public : dispositif « sentinelle » pour la FCO avec plus de 1000 prélèvements et surveillance renforcée de la mortalité dans l'avifaune en raison de l'augmentation du niveau de risque influenza aviaire sur l'ensemble du territoire national qui a conduit également à des mesures de claustration et pose de filets pour les éleveurs de volailles domestiques et de gibier afin d'éviter tout contact avec l'avifaune.

La DDPP est intervenue à plusieurs reprises sur des cas de protection animale que ce soit pour des animaux de rente ou des carnivores conduisant parfois à une saisie des animaux.

L'activité d'instruction des dossiers reste soutenue que ce soit dans le domaine des installations classées pour la protection de l'environnement (mise en place de réunions préalables avec les porteurs de projet) ou de la certification aux échanges ou à l'exportation (16 000 certificats par an). Dans ce domaine, une partie de la certification aux échanges a pu être confiée à la sous-préfecture d'Avesnes en préparation de la procédure de mandatement des vétérinaires certificateurs, répondant ainsi à la demande des professionnels.

Au final l'ensemble des contrôles et enquêtes conduites par la DDPP a donné lieu à 284 dossiers contentieux (+29%) dont 143 ont fait l'objet d'une transaction pour un cumul de 392 950 euros. 445 mesures correctives (mesures administratives, injonctions de faire) ont été réalisées et plus de 1200 mesures pédagogiques (avertissements, rappels de réglementation) ont été adressées aux professionnels du département.

UN ÉTAT MOTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



■ 1- Planifier et réguler l'urbanisme et accompagner les projets de développement

Le Nord compte 5 schémas de cohérence territoriale (SCoT) opposables (Flandre Dunkerque, Flandre Intérieure, Valenciennois, Grand Douaisis, Cambrésis) dont 3 sont en cours de révision (Flandre Dunkerque, Flandre Intérieure et Grand Douaisis). La DDTM a participé aux réunions d'association des 2 SCoT de Flandre ainsi qu'aux ateliers thématiques organisés à partir de décembre par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis. Les thèmes investis ont été l'urbanisme commercial, l'agriculture, et pour Flandre-Dunkerque, les risques littoraux. Elle a produit un atlas cartographique et mis en ligne le porter à connaissance du SCoT de Flandre Intérieure. Le porter à connaissance du SCoT du Grand Douaisis a été engagé.

Deux autres SCoT, en cours d'élaboration, ont été arrêtés en 2016 : Lille-Métropole (le 26 février) et Sambre - Avesnois (le 5 juillet).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR, l'élaboration de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des EPCI est encouragée. La recodification et la récente rénovation de la partie réglementaire du code de l'urbanisme offrent de nouveaux outils et possibilités aux acteurs du territoire pour mieux formaliser les règles et promouvoir un urbanisme de projet. Dans ce cadre, le travail d'accompagnement mené par la DDTM auprès des EPCI et des communes se poursuit en apportant un soutien méthodologique et un appui juridique aux acteurs de ces territoires.

2/3 des EPCI du Nord sont couverts par des démarches de PLUi en cours à des états d'avancements différenciés (CC Pays de Mormal, CA Maubeuge Val de Sambre, CA Valenciennes Métropole, CA Porte du Hainaut, CC Pays du Solesmois, CC Hauts de Flandres, CC Sud

Avesnois, CC Coeur d'Avesnois et CC de la Haute Deûle), ou révisés (Communauté Urbaine de Dunkerque, Métropole Européenne de Lille, CC de Flandre Intérieure étendue à l'échelle du nouveau périmètre de l'EPCI).

La Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a traité 48 dossiers dont 33 ont obtenu un accord, pour environ 40 680 m² de surface de vente autorisés : soit 21 dossiers en plus qu'en 2015. La hausse très marquée de plus de 77% s'explique par le fait de la mise en place des réformes sur l'urbanisme commercial et notamment des procédures d'autorisations d'urbanisme valant autorisation d'exploitation commerciale. Les dépôts de dossiers ont donc repris en 2016 avec une stabilisation des procédures et des règles régissant l'urbanisme commercial.

La DDTM réglemente également la gestion de la faune sauvage et de la forêt. Elle alimente le réseau national de connaissance de la santé des forêts. Depuis deux ans, elle a renforcé son action de contrôle sur les plans de gestion et a révisé sa doctrine d'instruction des dossiers de défrichement.

FOCUS : L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

En ce qui concerne l'ADS, du fait de l'arrêt de la mise à disposition pour l'instruction des autorisations d'urbanisme en juillet 2015, ce sont 24 centres instructeurs mutualisés qui se sont structurés : 16 EPCI instruisent pour leurs communes et 8 communes instruisent pour des communes voisines. En outre, 75 communes gèrent seules les demandes d'autorisation. L'année 2016 est marquée par un important travail d'accompagnement, de conseil et d'expertise auprès de l'ensemble des centres instructeurs, prenant la forme de réseaux locaux d'animation qui se sont développés courant 2016. En particulier, la diffusion d'un guide d'aide à l'instruction des projets dans les zones agricoles doit être saluée.

► Préserver la ressource en eau potable

Pour veiller au respect de l'eau comme patrimoine de la nation, le service de police de l'eau réglemente les installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent exercer des pressions sur les milieux. Ainsi dans le cadre de la police administrative exercée sous l'autorité du préfet, la DDTM a géré 115 dossiers de déclaration, 15 autorisations « loi sur l'eau » en 2016



Contrôle administratif d'un dossier loi sur l'eau à Tilloy-les-Marchiennes

La directive « eaux résiduaires urbaines » ainsi que la forte artificialisation du département et l'existence de réseaux d'assainissement principalement unitaires, rendent cruciale la question de la gestion des eaux pluviales. Une nouvelle instruction de 2015 donne un cadrage précis permettant à l'État de renforcer le contrôle du fonctionnement des réseaux. 62 systèmes d'assainissement ont été déclarés non conformes sur un total de 230 recensés, pour problème de réseaux, de performance des équipements ou d'insuffisance d'autosurveillance des stations.

Par l'intensité des activités sur le territoire et l'importance de l'urbanisation, la ressource en eau potable, issue à 90 % des nappes souterraines subit des pressions majeures industrielles, urbaines et agricoles, en termes de pollutions diffuses diverses (nitrates, produits phytosanitaires, pollutions historiques, chimiques...). La ressource en eau souterraine alimente 2 650 000 habitants, par 365 captages. Plus de 100 captages anciennement utilisés pour l'alimentation en eau potable ont dû être abandonnés, car trop pollués et/ou non protégeables.

Au regard de la dégradation de la qualité de l'eau des nombreux captages, la conférence environnementale de 2013 a rappelé la nécessité de sensibiliser, de mieux connaître et de renforcer

les actions pour leur préservation. Aussi une liste de captages prioritaires doit être établie et identifiée dans le SDAGE. Elle a porté leur nombre à 1 000 dont 25 pour le département du Nord y compris les captages précédemment classés « Grenelle » ou complémentaires « Grenelle ». Parmi ces 25 captages, seuls 9 d'entre eux ne sont pas encore engagés dans une démarche globale de protection contre les pollutions diffuses.

FOCUS : L'ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL « EAU ET NATURE » 2016-2018

Le nouveau SDAGE Artois Picardie 2016 - 2021, approuvé par le Préfet en novembre 2015 a pour objet d'améliorer la biodiversité de nos milieux aquatiques et de disposer de ressources en eau potable en quantité et en qualité suffisante.

Pour décliner le SDAGE à l'échelle du département, la MISEN, assurant la coordination des services en charge de ces politiques a adopté lors du comité stratégique, le 25 mai 2016 son plan d'action 2016 - 2018 « eau et nature » comprenant les volets nature, agriculture, industrie, assainissement, eau potable et milieux aquatiques. Ce plan d'action se base sur un diagnostic renouvelé de l'état de l'environnement dans le département et sa mise en œuvre sera animée et suivie au sein de 6 groupes de travail thématiques.

L'État participe aussi à la gestion durable du territoire, par la mise en œuvre de Natura 2000, la déclinaison de la trame verte et bleue, la mise en œuvre de la politique forestière, la mise en valeur des espaces naturels et ruraux.

En 2016, concernant le réseau des 17 sites Natura 2000 du département, les premiers documents d'objectifs réalisés sont entrés en révision en Avesnois et sur la plaine de la Scarpe. Les démarches d'élaboration ou de mise en œuvre des documents d'objectifs sont actives sur l'ensemble des sites, à une exception près pour un site très spécifique. Sept contrats ont pu être signés, concernant des propriétaires forestiers et des gestionnaires d'espaces naturels comme les PNR. Une soixantaine d'avis sur les études d'incidence sont ainsi produits par la DDTM concernant des opérations d'urbanisme, des manifestations sportives et d'autres domaines variés comme les ICPE, la loi sur l'eau.

Les services de l'État participent aux comités de pilotage, mis en place par les collectivités et chargés de définir les aires d'alimentation et d'élaborer des plans d'actions suite à la réalisation du diagnostic territorial multi-pressions. Ces plans d'actions visent à réduire les pollutions liées entre autres, à l'utilisation de fertilisants et de pesticides, en zone agricole et non agricole.

PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

Afin de mieux identifier et hiérarchiser les enjeux écologiques des zones humides, la DDTM a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude de « Délimitation des zones humides au 1 / 25 000 et identification des enjeux vis-à-vis du patrimoine phytocénotique » réalisée par le conservatoire botanique de Bailleul.

Cette étude visait à identifier, à partir d'un territoire-test, la plus-value opérationnelle de la donnée phytosociologique dans le cadre des travaux qui sont menés pour l'élaboration SAGE quant à l'identification des enjeux liés aux zones humides. Le caractère intégrateur des végétations a permis l'identification des enjeux de patrimonialité écologique qui ne reposent pas sur la seule présence d'une espèce. Le test a été tout à fait positif sur ce point et il est même permis de considérer que c'est le grand apport de cette méthode que de permettre une certaine hiérarchisation des zones humides.

Or, la révision du SDAGE Artois-Picardie a récemment retenu une disposition précisant que les SAGE identifient les zones humides à restaurer et celles à préserver. L'approche proposée par cette étude pourrait constituer une base scientifiquement solide aux futurs travaux des SAGE.

Le SDAGE comporte un certain nombre d'autres dispositions pour la préservation des zones humides. En particulier, tout pétitionnaire doit prouver que son projet n'est pas situé en zone humide et justifier de l'intérêt général de son projet par rapport à celui de la préservation des zones humides. Le SDAGE rappelle par ailleurs, pour tout projet, la nécessité d'appliquer la séquence « Éviter, réduire, compenser », en donnant bien la priorité à l'évitement et à la réduction. L'obligation de prise en compte de cette séquence est affirmée aussi dans la loi « Biodiversité » du 20 juillet 2016.

Afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions, la DDTM a établi un « Guide pour la prise en compte du volet Zone Humide dans les dossiers loi sur l'eau », mis en ligne pour expliquer au mieux la séquence « Éviter - Réduire - Compenser ». [lien / http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Documents-utiles-a-la-constitution-d-un-dossier-loi-sur-l-eau/Volet-Zone-Humide-des-dossiers-loi-sur-l-eau](http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Documents-utiles-a-la-constitution-d-un-dossier-loi-sur-l-eau/Volet-Zone-Humide-des-dossiers-loi-sur-l-eau)

La définition des impacts et des éventuelles compensations ne peut être envisagée sans évaluation précise des fonctionnalités de la zone humide concernée. Une méthode nationale d'évaluation rapide a été mise à disposition sur le site de l'ONEMA courant 2016.

Par ailleurs, le SDAGE invite l'ensemble des collectivités et des maîtres d'ouvrage à maintenir et restaurer les zones humides.

2- Agir pour préserver l'environnement

Du fait de son histoire et de sa densité de population et d'activité, l'ensemble des milieux et espèces du département sont particulièrement vulnérables et soumis à fortes pressions. Les services de l'État intègrent la nécessité de leur préservation et leur reconquête, dans l'ensemble des politiques publiques. Cette intégration nécessite, entre autre, la coordination des politiques et des polices de l'eau et de la nature pour une action efficace sur les territoires qui est assurée par la MISEN (Mission inter-services de l'eau et de la nature). Dans ce cadre, s'est tenue, le 9 juin 2016 sur l'arrondissement de Lille, une journée de contrôles coordonnés des polices de l'environnement, rassemblant une cinquantaine d'agents pour favoriser les synergies des différents services, renforcer les partenariats et confronter les pratiques sur un territoire délimité. Onze contrôles ont été assurés et suivis sur des thématiques variées (eau potable, chantier de reconstruction d'un pont, utilisation de phytosanitaires, dispositifs publicitaires...).

FOCUS : FONCTIONNEMENT DU CODERST ENVIRONNEMENT

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) est une instance à vocation consultative, instituée par le code de la santé publique. Il émet des avis sur certains actes réglementaires ou individuels en matière d'environnement et de santé publique. Il est constitué de représentants de services de l'Etat, de collectivités territoriales, d'associations d'environnement, d'experts.

Il est notamment consulté pour les décisions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), à la police de l'eau, à la protection de la qualité de l'air.

En 2016, 156 dossiers ont ainsi été examinés au CODERST. Les deux tiers concernaient des arrêtés relatifs à des modifications concernant l'activité d'un site ou les prescriptions imposées à l'exploitant, comme en matière de rejets de substances dangereuses dans l'eau. Le CODERST s'est aussi prononcé sur une vingtaine de dossiers d'autorisation ou d'enregistrement, donnant parfois lieu à des débats intenses entre les différents acteurs.

Par ailleurs, cette instance de par la pluralité de ses membres, constitue un lieu privilégié de concertation et d'information. Ainsi, ont également été présentés à cette assemblée différents bilans de mise en oeuvre des politiques publiques environnementales (qualité de l'air, mise en oeuvre du plan de protection de l'atmosphère, qualité des eaux de baignade, lutte contre les moustiques ...). Le CODERST permet de présenter de nouvelles instructions du ministère, liée à l'actualité, comme la communication des informations à caractère sensible ou d'évoquer plus particulièrement certains cas de pollution détectée localement

► **Concilier les usages pour la préservation des milieux**

Les services de l'État accompagnent l'élaboration et la mise en oeuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), documents de planification qui fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Tout le département est couvert par des territoires de SAGE. Les services de l'État participent aux comités techniques et aux commissions locales de l'eau, en tant que garant de la conformité des SAGE au SDAGE, veillant à la bonne prise en compte des enjeux du territoire et à leur portée réglementaire. Trois SAGE (delta de l'Aa, Scarpe Aval, Lys) entrent en révision, quatre sont en élaboration (Marque Deûle, Sensée, Escaut, Scarpe Amont) et deux sont en cours de mise en oeuvre (Audomarois, Sambre). En 2016, le SAGE de l'Yser après de longues concertations a été approuvé.

► **Accompagner les collectivités pour favoriser le développement durable**

En matière de déplacements et mobilité, la DDTM accompagne l'élaboration et la mise en oeuvre des Plans de déplacements urbains (PDU). Au cours de l'année 2016, elle a ainsi émis un avis pour le Préfet dans le cadre de la révision du PDU du Douaisis qui a été adopté en mars. Elle participe aux travaux menés sur le PDU de la Sambre, en cours de démarrage.

La DDTM a participé, dans le cadre de ses actions d'animation, au Challenge Vélo réalisé sur le territoire de la MEL, durant le mois de Mai 2016. Cette action de sensibilisation interne contribue au lancement, dès juillet, d'une démarche de Plan de déplacements d'administration (PDA), dont le diagnostic est en cours et sera suivi en 2017 de la définition d'un plan d'actions à mettre en oeuvre sur les différentes implantations géographiques de la DDTM.

La DDTM, accompagne les collectivités territoriales pour faciliter la prise de compétences créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite «Loi MAPAM»), relative à la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence sera exercée par les communes ou par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, pouvant s'appuyer sur des structures opérationnelles à l'échelle de bassins versants [Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) et Etablissement public territorial de bassin (EPTB)].

FOCUS : LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE NATURE, PAYSAGE ET SITES (CDNPS)

La CDNPS a été instituée en 2006, et est codifiée au code de l'environnement. Elle « concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ». (art. R 341-16 Code environnement)

Cette commission est constituée d'une formation pivot et de six formations spécialisées, chacune composée de membres répartis en quatre collèges :

- un collège de représentants des services de l'Etat, membres de droit ;

- un collège de représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale ;
- un collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles ;
- un collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée.

La commission se réunit en six formations spécialisées présidées par le préfet ou son représentant, et composées à part égales de membres de chacun des quatre collèges.

Les formations sont réunies dans le cas et selon les modalités prévues par les dispositions législatives ou réglementaires.



Action vélo DDTM (crédit photo : DDTM)

Le Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), géré par la DDTM, est un outil destiné aux collectivités locales, maires et présidents d'intercommunalité, pour les aider à piloter leurs services, suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre et comparer leurs performances. C'est aussi un site internet grand public permettant une information transparente sur le prix de l'eau et sur la qualité du service rendu. Le Nord remplit les indicateurs de façon exhaustive et de ce fait valorise et diffuse les données publiées et leur synthèse. Cet observatoire est une base de connaissance précieuse pour la prise de compétence eau et

assainissement par les EPCI en 2020, prévue par la loi Notre et pour l'établissement de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).

La DDTM assure également l'accompagnement et le suivi des agglomérations qui ont l'obligation de réaliser des cartes de bruit stratégiques et les Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) correspondant.

Enfin, la DDTM accompagne aussi les territoires et les porteurs de projet dans leur engagement sur la transition énergétique. Quatre appels à projets ont été initiés par l'État, afin de mobiliser les territoires à énergie positive, les territoires zéro déchet et zéro gaspillage, les plate-formes de rénovation énergétique de l'habitat et les méthaniseurs. Huit territoires ont été lauréats, couvrant ainsi la quasi-totalité du département. Les collectivités bénéficient ainsi d'un accompagnement financier et méthodologique de l'État pour porter la transition énergétique et écologique au cœur des territoires.



Méthaniseur à Herzele (crédit photo DDTM)

► Soutenir l'agriculture et préserver les milieux agricoles et naturels

Les aides relevant de la Politique agricole commune (PAC) ont été versées à près de 6 000 exploitations agricoles. La taille moyenne de ces dernières est de 53 hectares. Le nombre d'actifs s'élève à 13 700 dont un millier d'éleveurs de vaches allaitantes et d'ovins.

Dans le cadre la PAC, la DDTM a mis en place un apport à la trésorerie remboursable pour les 4 600 demandes soit 89,2 M€.

La DDTM, en lien avec Conseil régional des Hauts de France, a traité 283 dossiers de demande d'aide à la modernisation de l'exploitation agricole : 73% sont éligibles pour plus de 11 M€, et 66 dossiers de demande d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs pour 1 M€ (FEADER + crédits nationaux).

Compte tenu de la spécificité rurale et agricole de l'arrondissement, la problématique des agriculteurs en difficulté a abouti à organiser, depuis février 2016, des rencontres en moyenne bimensuelles, avec tous les acteurs concernés (DDTM, MSA, organisations agricoles, chambre d'agriculture, banques, centres de gestion...), sous l'égide du sous-préfet et selon des thématiques qui émergent au cours des rencontres, en fonction de l'actualité et des préoccupations de la profession. Très appréciées, du fait de la relation de confiance qui s'est nouée, 18 réunions se sont ainsi tenues en 2016. Elles ont permis de nouer une relation de confiance et ont été très appréciées.



Le préfet rencontre les exploitants agricoles (crédit photo : DDTM)

FOCUS : LE PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE

Les intempéries survenues au printemps 2016 ont aggravé les difficultés de l'agriculture. Face aux mauvais résultats des récoltes, un arrêté portant reconnaissance de situation de force majeure a été pris. Cela a permis aux agriculteurs de bénéficier d'un dégrèvement partiel de taxe sur le foncier non bâti. Le dispositif de garantie dans le cadre du Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles annoncé par le gouvernement le 4 octobre 2016 en faveur de l'ensemble des secteurs agricoles, est mis en place. Plus de 1 000 dossiers ont été traités dont 684 déclarés éligibles au Fonds d'allègement des charges. Les aides versées aux éleveurs éligibles représentent 3,9 M€ dont 540 000 € de financement assuré par le Conseil régional des Hauts de France.

- La préservation des milieux agricoles et naturels

Le Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) du 29 juin 2016 a abrogé les schémas départementaux.

La dimension économique de l'exploitation viable, l'agrandissement excessif, la distance entre le siège de l'exploitation et la location de la parcelle dont l'autorisation d'exploitation est demandée, la participation effective aux travaux de l'exploitation, la compensation surfacique dans les zones polluées, l'activité extérieure et sa traduction en surface y sont développés. Les dossiers traités portant autorisation / refus d'exploiter délivrés s'élèvent à 240 examinés ou présentés pour information à la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour préserver les milieux agricoles et naturels, en application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), une nouvelle commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a été créée par arrêté préfectoral du 7 août 2015 en remplacement de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA). Elle émet un avis sur les documents ou autorisations d'urbanisme au regard de leur impact sur les espaces naturels agricoles et forestiers. En 2015, les projets étudiés en commission ont concerné : 49 projets de PLU (arrêts de projet ou modifications), 1 projet de carte communale et 20 demandes de permis de construire. La commission a examiné 2 DUP et s'est prononcée sur 12 points spécifiques qui concernaient 3 arrêts de projet PLU (mise en œuvre de la loi d'avenir).

FOCUS : ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le projet de centrale photovoltaïque à Pont-sur-Sambre, représentant la consommation domestique pour environ 10 000 personnes hors chauffage, est en cours d'instruction par les services de la DREAL pour l'étude d'impact sur l'environnement, la délégation territoriale de la DDTM réalisant l'instruction du permis de construire.

Il s'agit d'une disposition permettant de limiter les conséquences de l'étalement urbain de ce territoire pour la fourniture d'énergie induit par la péri-urbanisation. Les effets bénéfiques de ce projet seront confortés par la stratégie TEP-CV menée par le Syndicat Mixte du SCoT Sambre-Avesnois (SM-SCoT) et le Syndicat mixte du Parc naturel Régional de l'Avesnois (SM-PNRA) et démultipliés puisque l'ADEME a accepté de financer en

2016 un programme ambitieux d'actions de la transition énergétique destiné à coacher le changement de comportement et entrer dans des dynamiques collectives. Ainsi à Fourmies, la ville a imaginé un lieu autonome en énergie dont le but est de rompre l'isolement des entrepreneurs pour leur permettre de disposer d'un cadre collaboratif, innovant et souple.

- La filière pêche

La DDTM a en charge la coordination des moyens de contrôle sur la filière pêche à terre, dans le ressort du département du Nord. Les unités de contrôle ont établi 13 procédures, dont 2 ont fait l'objet de sanctions administratives.

En matière de police des pêches en mer, les moyens nautiques de l'action de l'État en mer, ont permis d'assurer au large du département et à la débarque 50 contrôles sur des navires de pêche professionnelle, dont 3 ont conduit à des poursuites devant le juge judiciaire pour des infractions aux dispositions du code rural et de la pêche maritime.

Les cultures marines ont fait l'objet d'une surveillance active cette année en raison d'alertes sanitaires. Les contrôles portent principalement sur la traçabilité des lots de moules élevées sur filière en mer, qui sont commercialisées dans le département.

Des actions de contrôles ont été menées auprès des pêcheurs de loisirs sur l'estran tout au long de l'année.



Contrôle en mer de navires de plaisance (crédit photo DDTM)

► Développer les infrastructures de transports maritimes

La DDTM assure la délivrance des permis de conduire plaisance pour les bateaux à moteur pour les départements de l'Aisne, de l'Oise, des Ardennes et de la Marne et du Nord ce qui a représenté pour 2016 plus de 3 150 permis délivrés (dont 2 150 pour le Nord). Le taux de réussite est supérieur à 80 %.

Par ailleurs, 800 bateaux de plaisance ont fait l'objet d'une demande d'immatriculation et 250 dossiers d'enregistrement de bateaux de plaisance en navigation intérieure ont été traités. Enfin, la DDTM assure l'instruction en matière de sécurité de la navigation pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. Il a ainsi été délivré ou renouvelé 170 titres de navigation, 64 demandes d'immatriculation de bateaux de commerce et 50 opérations de jaugeage.

■ 3- La préservation du patrimoine historique du territoire

Plusieurs bâtiments ont été classés ou inscrits en tant que monuments historiques dans le département du Nord, marquant ainsi la volonté de l'Etat de protéger le patrimoine du territoire :

La Chambre de commerce et d'industrie à Lille.
C'est un édifice de premier plan non seulement dans l'histoire de l'art régional mais aussi dans l'histoire de l'architecture publique du début du XXe siècle. Œuvre du plus célèbre architecte du nord de la France, Louis-Marie Cordonnier, l'édifice construit de 1906 (premier projet) à 1920 (achèvement à peu près complet de la décoration) est l'aboutissement des réflexions de l'architecte sur le renouveau de la tradition architecturale régionale.

Le château de La Tour à Noordpeene.

Dans ce village de Flandre s'est déroulée la bataille de la Peene (11 et 12 avril 1677). Les douves anciennes sont les vestiges du château seigneurial, alors que les bâtiments ont été reconstruits avant la Révolution dans l'esprit des demeures de campagne. Les façades les toitures du château et la totalité du décor du salon avec les toiles de Bafcop, du parc avec les douves ont été inscrits par arrêté du 2 février 2016.

Le château de Villers-Campeau à Somain, rescapé de la modernité dans un territoire fortement industrialisé, est le témoignage d'une demeure aristocratique à la campagne due à la famille Rémy de Campeau. La totalité du château a été inscrite avec ses communs, de la cour d'honneur, des bâtiments de la basse-cour, du parc avec son réseau hydraulique et ses éléments bâtis (pavillon mauresque, colonne, ponts, glacière...), de l'allée d'accès, par arrêté du 2 février 2016.

L'ancien château comtal du Quesnoy.

Trois niveaux de caves médiévales sont remarquablement conservés et le bâtiment Cernay construit dans les années 1680 par Libéral Bruand, architecte des Invalides à Paris, possède encore sa volumétrie. La totalité des vestiges de l'ancien château comtal comprenant la caserne Cernay (ancienne grande salle du château et pavillon du XVIIIe siècle avec leurs caves médiévales), la tour-porte d'entrée/corps de garde, les vestiges des deux tours, les sols des cours, les fossés et les vestiges qu'ils renferment a été inscrite par arrêté du 2 mai 2016.

La villa Les Disques à Dunkerque forme l'entrée d'un lotissement de maisons d'habitation construit à partir de 1926 par François Reynaert, enfant de Rosendaël passé par l'Ecole nationale des Arts décoratifs de Paris, sur un terrain acquis deux ans plus tôt. Appelé Quartier Excentric, l'ensemble constitue une œuvre d'art totale, inscrite en totalité par arrêté du 2 mai 2016.

Le bastion des Forges et sa courtine à Bouchain est une des rares vestiges du passé militaire de la ville.. Le bastion des forges a reçu un aménagement allemand pendant la seconde guerre mondiale et a été inscrit en totalité par arrêté du 2 mai 2016.

UN ÉTAT PROTECTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE



■ 1- Accompagner et dynamiser l'emploi en période de crise

Les unités Départementales de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Nord-Lille et de Nord-Valenciennes ont développé des actions visant à accompagner et dynamiser l'emploi et l'accès au marché du travail tout au long de l'année écoulée.

C'est ainsi que le nouveau dispositif « Embauche PME » a pu être largement déployé sur le département du Nord avec 34 514 aides accordées entre février et décembre 2016. Ce dispositif, reconduit en 2017, permet aux PME qui engagent des nouveaux salariés rémunérés sous conditions de plafond de bénéficier durant les deux premières années du contrat d'une prime trimestrielle de 500 €, soit 4 000 € au total.

En appui des sous-préfets d'arrondissement, les unités départementales de la Direccte ont également contribué à animer et à mobiliser, notamment via le financement des missions locales et des maisons de l'emploi, les acteurs locaux du service public de l'emploi avec des résultats positifs dans la lutte contre le chômage et notamment celui des jeunes.

Elles ont aussi accompagné les entreprises en mutation en mobilisant l'ensemble des dispositifs financés par l'État.

► Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

Au cours de l'année 2016, les unités départementales de la DIRECCTE ont assuré et participé à la promotion et à la mise en œuvre des dispositifs en faveur des jeunes.

Ainsi, au 31 décembre 2016, 3941 emplois d'avenir ont été prescrits à la fois dans le secteur marchand et non marchand.

Avec un démarrage du dispositif pour le Nord en septembre 2015, 2016 a été la première année pleine de déploiement de la Garantie jeunes en lien avec les services du Département. Il s'agit d'un dispositif qui s'adresse aux jeunes de moins

de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude, et qui bénéficient d'un accompagnement intensif par les missions locales assorti d'une aide financière mensuelle pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. C'est ainsi que 4477 jeunes en situation de précarité ont pu entrer en accompagnement en 2016.

Au 1er janvier 2017, de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes vont être mises en œuvre par les missions locales avec le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Cet accompagnement permet la généralisation et la mise en œuvre de la Garantie Jeunes comme élément de parcours dans des conditions plus souples qu'en 2016.

L'État a également avec la Région assuré au niveau départemental dans chaque bassin d'emploi la mise en œuvre des actions financées dans le cadre du programme européen de l'Initiative pour l'emploi des Jeunes.

► Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

L'État a conventionné les structures d'insertion par l'activité économique du département du Nord pour un montant de plus de 68 millions d'euros au profit des publics les plus éloignés de l'emploi, une partie de ces aides étant liée depuis 2015 aux résultats obtenus par ces structures. 4500 postes en équivalent temps plein ont ainsi été conventionnés dont plus de 3000 en ateliers et chantiers d'insertion.

De même, s'agissant de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, l'État a accompagné les 32 entreprises adaptées du Nord en finançant près de 1300 aides au poste dans ces entreprises et 15 entreprises ont fait l'objet d'un suivi de leur accord agréé.

Par ailleurs, 22534 CUI ont été conclus en 2016, dont 16106 CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi) signés dans le secteur non marchand (collectivités, associations...) et 6428 CIE (Contrats Initiative Emploi) signés principalement dans le secteur marchand.

► **Accompagner les entreprises en mutation**

Les unités départementales de la DIRECCTE ont continué à accompagner les entreprises et leurs salariés face à des problématiques de mutations économiques notamment en assurant le recours au dispositif d'activité partielle. En 2015, ce sont plus de 11,3 millions d'heures d'activité partielle qui ont été autorisées dans le département du Nord, notamment dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics. 1,4 millions d'heures ont été utilisées par les entreprises en fonction des difficultés conjoncturelles réelles rencontrées mobilisant une aide de l'Etat en 2016 d'un montant de près de 10,7 millions d'euros. Les unités départementales ont été également appelées à prendre des décisions d'homologation et de validation pour 28 plans de sauvegarde de l'emploi.

Par ailleurs, en 2016, les Services de l'Etat ont été également mobilisés aux côtés d'autres partenaires dans des opérations de recrutement en nombre (Toyota, Sevelnord, Amazone, Renault Douai) qui ont concerné plus 1500 personnes.

► **Développer le soutien aux entreprises par le CICE et le Crédit Impôt Recherche**

En parallèle du soutien aux entreprises en difficulté prodigué au travers de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) et du Comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI), la DRFiP soutient l'ensemble des entreprises par la mise en oeuvre du dispositif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

En 2016, plus de 31 000 entreprises en ont bénéficié dans le Nord avec un délai moyen de remboursement de 11,2 jours (18,4 jours en moyenne nationale) et pour un total d'environ 348 millions d'euros.

les recrutements préparés, des entrées en formations réalisées, et les mises en relations entre demandeurs d'emploi et entreprises effectuées. Au total, pour le département du Nord, 482 demandeurs d'emploi ont été recrutés principalement dans le domaine de la sécurité. 88 demandeurs d'emploi dont 52 femmes ont été formés dans le Nord spécifiquement dans le cadre de l'euro 2016 au certificat de qualification professionnel « agent de prévention et de sécurité » en plus des 486 places de formation déjà prévues au niveau régional financées par Pôle emploi, la Région et les OPCA.

Les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. Le crédit d'impôt recherche (CIR), et le crédit d'impôt innovation (CII) pour le TPE et PME, sont calculés en fonction des dépenses de recherche et d'innovation des entreprises, après expertise par les services du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et imputés sur l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés dû par l'entreprise. Sous conditions et pour certaines entreprises, il est possible de bénéficier d'un remboursement anticipé de la créance du CIR, sans le délai de carence de 3 ans.

► **L'appui aux territoires et l'emploi par les conventions de revitalisation et les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)**

16 conventions antérieures à 2016 ont fait l'objet d'un suivi au cours de l'année. La plupart sont quasiment achevées. Une nouvelle convention de revitalisation a été signée au cours de l'année 2016 avec l'entreprise IBM, pour un objectif de 47 emplois.

30 PSE ont été validés par la DIRECCTE pour le département du Nord, représentant 2645 emplois.

VOLET « EMPLOI » DE L'EURO 2016

Dans les actions emblématiques menées en 2016 en vue d'accompagner et de dynamiser l'emploi, figure la préparation du volet emploi de l'Euro 2016.

Le service public de l'emploi de l'arrondissement de Lille en lien avec la MEL et l'association Euro SAS 2016 s'est mobilisé afin que les besoins en recrutement des entreprises intervenant notamment dans les domaines de la sécurité, du transport, du tourisme et de la restauration puissent être satisfaits. C'est ainsi que dans les mois qui ont précédé l'évènement, les besoins en emploi directs et indirects ont été recensés,

2- La politique du logement

► **Une action constante en matière de politique de la ville**

En 2016, le budget alloué à la politique de la ville dans le département du Nord s'élève à 18 817 900 euros, qui ont permis de financer 1 461 projets pour 723 porteurs de projets sur 13 contrats de ville. En outre, 13 032 151 euros ont été attribués au titre de la dotation politique de la ville aux 15 communes éligibles du département.

25 projets ont été retenus au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : 13 au titre des projets de renouvellement d'intérêt national (PRIN) et 12 au titre des projets de renouvellement d'intérêt régional (PRIR).

Le Nord est ainsi le deuxième département avec le plus grand nombre de quartiers en NPNRU, après la Seine-Saint-Denis (22 PRIN), à égalité avec les Bouches-du-Rhône (13 PRIN) et devant les Hauts-de-Seine (12 PRIN). 7 contrats de ville sur 13 sont donc concernés par un projet de renouvellement urbain. Cela montre l'ampleur du programme sur le territoire.

Les services de l'État se sont investis auprès des EPCI dans l'élaboration des protocoles de préfiguration. Ainsi, 3 protocoles de préfiguration sur 7 ont été présentés à l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et ses partenaires en comité d'engagement national :

- deux ont été signés : celui de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) le 26 septembre 2016 et de la Métropole Européenne de Lille le 2 novembre 2016 ;
- le projet de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a fait l'objet d'un protocole d'engagement signé par l'État et l'EPCI le 14 novembre 2016.

Pour le premier programme national de rénovation urbaine (2005 - 2013), la DDTM a engagé la totalité des 731 M€ de subventions ANRU (dont l'enveloppe opérations isolées de 30 millions d'€) et 653 M€ ont été payés à fin décembre. Ce programme de logements sociaux a permis d'en réhabiliter 9 900, démolir 9 100, construire 9 250, mettre en accession 1 190.

FOCUS : UNE PARTICIPATION CITOYENNE ACCRUE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Par ailleurs, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 insiste sur le développement de la participation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de les impliquer dans les projets qui les concernent. Les services de l'État dans le département ont ainsi accompagné les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à mettre en place les conseils citoyens, outils de démocratie participative institués par la loi précitée. Au 31 décembre dernier, 64 conseils citoyens ont été créés par arrêté préfectoral. Si les 91 quartiers prioritaires du département ne disposent

pas tous d'un conseil citoyen, le département compte plus d'un millier de conseillers citoyens (tous collèges confondus, titulaires, suppléants, au dernier comptage : 1182 personnes).

Outre la mise en œuvre des 13 contrats de ville, dont l'instruction et le suivi de la programmation 2016, les services de l'État se sont mobilisés autour de l'organisation de la rentrée citoyenne et de la mise en place de l'évolution du dispositif de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La rentrée citoyenne s'est tenue dans le département le 12 octobre 2016. 376 participants, adultes-relais, employeurs et conseillers citoyens du territoire, se sont rassemblés à cette occasion pour partager leur expérience. Des ateliers de travail, organisés tout au long de la journée, ont permis de dégager des pistes de réflexion et des propositions qui ont été soumises pour contribution aux trois rencontres nationales des rentrées citoyennes des 17, 25 et 27 octobre 2016 en présence du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

Dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la TFPB, un travail d'élaboration de conventions et de programmes d'actions a été initié entre les partenaires. Les EPCI signataires des contrats de ville, les maires des communes ayant des quartiers en politique de la ville, les services de l'État et les bailleurs concernés ont ainsi engagé une réflexion autour des actions à mettre en place et des montants engagés pour améliorer considérablement la qualité de vie dans ces quartiers.

► Lutter contre l'habitat indigne et développer une offre de logements accessibles

En 2016, l'État et les 6 EPCI délégataires des aides à la pierre ont bénéficié d'une dotation de 7,6 M€ auxquels s'est ajouté 100 K€ du fonds national de développement de l'offre de logements locatifs très sociaux (FNDOLLTS) dédié à la réalisation d'une douzaine de logements d'insertion.

Les interventions en matière de parc privé s'articulent autour de 16 opérations programmées, dont 12 Programmes d'intérêt général (PIG) dédiés à la rénovation énergétique des logements. En 2016, la dotation octroyée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), qui s'élève à 28 M€ auxquels s'ajoutent 6 M€ du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART), a permis d'aider :

- 1 875 propriétaires occupants aux ressources modestes, dont 1 390 pour de la précarité énergétique ;

- 195 logements de propriétaires bailleurs.

La réhabilitation thermique du patrimoine social a été aidée grâce aux crédits FEDER 2006/2013.

En 2016, la DDTM a soldé 58 dossiers, pour un montant de 3,42 M€.

FOCUS : CONTINUER ET AMPLIFIER LA LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INSALUBRE

La lutte contre le logement insalubre a ainsi pour objet de protéger les occupants des risques pour leur santé que l'état de l'habitation leur fait courir. Il s'agit pour le Préfet, via notamment la procédure de déclaration d'insalubrité visée à l'article L. 1331-26 du Code de la Santé Publique (CSP), de prescrire des travaux ou de prononcer une interdiction définitive d'habiter. De manière préventive, sur les cas moins graves, l'ARS accompagne les maires dans l'application des dispositions du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) afin de faire respecter les règles en matière d'hygiène et d'habitabilité des logements.

En 2016, l'ARS a diligenté 234 inspections sur des logements potentiellement insalubres.

Ces contrôles ont abouti en 2016 à la prise de 179 arrêtés préfectoraux d'insalubrité dont 107 ont fait l'objet d'une procédure spécifique d'urgence au regard de l'imminence des dangers constatés (article L1331-26-1 du CSP), et à 101 arrêtés préfectoraux d'urgence sur des situations de dangers ponctuels (article L1311-4 du CSP) en lien avec les communes. Certains de ces arrêtés font l'objet d'un passage en Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), section habitat, et d'un suivi de leur mise en application dans le cadre du Comité de suivi des arrêté d'insalubrité (COSAPI).

La rédaction de 45 rapports de visite transmis aux communes pour application du RSD.

A souligner en 2016, l'augmentation du nombre de signalements de situations d'incurie dans les logements (Syndrome de Diogène) ayant nécessité, pour 10 d'entre elles, la mise en place de mesure d'accompagnements spécifiques par l'intermédiaire de SOLIHA dans le cadre d'un marché public

Le département du Nord est aussi particulièrement marqué par la survenue d'intoxications au monoxyde de carbone liée à des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude (69 cas en 2016). Au quotidien l'ARS s'attache à prévenir tout risque de récurrence en déclenchant les mesures de gestion à chaque signalement porté à sa connaissance par le SDIS ou les services d'urgence des hôpitaux.



Signature du protocole d'engagement NPNRU avec le ministre Patrick Kanner à Maubeuge

► La transition énergétique pour la croissance verte et le NPNRU

Les projets de renouvellement urbain, en intervenant globalement sur un quartier (aménagements urbains, bâtiments, réseaux, etc) doivent répondre aux objectifs des politiques environnementales développées à l'échelle des agglomérations et peuvent être des lieux d'expérimentations et d'anticipations des évolutions réglementaires en matière de transition énergétique et écologique.

L'État accompagne les collectivités dans la définition d'objectifs et de critères de performances à atteindre dans les différentes étapes de conception puis de mise en œuvre des projets de renouvellement urbain (niveau de performance environnementale des réhabilitations et constructions neuves, mise en place de filières locales pour le recyclage et le ré-emploi des matériaux issus des démolitions, réflexion sur l'approvisionnement en énergie des quartiers, etc)



► La création de logements sociaux et amélioration du parc privé

Les crédits pour la création des logements locatifs sociaux sont désormais gérés par le Fonds national des aides à la pierre (FNAP), installé en juillet 2016. La région des Hauts de France se voit attribuer par le Fonds une enveloppe en hausse de 10 % par rapport à 2016 (la plus forte progression régionale).

La dotation ANAH de la région augmente également de 17 %, avec un effort particulier pour le traitement du logement indigne et la rénovation énergétique du parc privé ancien. La répartition des crédits entre les différents départements et les différentes intercommunalités sera arrêtée pour le premier Comité régional de l'habitat et de l'hébergement qui devrait se tenir en février 2017.

FOCUS : MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, ouvre la faculté à l'État de céder des biens de son domaine privé à un prix inférieur à leur valeur vénale, par application d'une décote pouvant aller jusqu'à la gratuité, pour favoriser la construction de logements sociaux.

Le pilotage au niveau départemental est assuré par la DDTM qui s'appuie sur ses structures territoriales pour la mise en œuvre de cette politique publique et assurer la concertation avec les collectivités.

Sont inscrits au dernier arrêté préfectoral (périmètre Hauts de France) du 23 décembre 2016 pour le département du Nord 32 sites :

- 19 sites propriété de l'État,
- 10 sites de la SNCF,
- 3 sites VNF.

En 2016 dans le Nord, 5 sites représentant 403 logements dont 272 logements sociaux ont fait l'objet soit d'un acte de cession soit d'un engagement préalable, non compris le site de Saint Sauveur à Lille.

Ce dernier a fait l'objet d'un protocole d'accord signé fin 2015 et non pris en compte dans les bilans précédents. Ce site représente un potentiel de 2 500 logements dont 30 % de logements sociaux.

2016 a également permis l'avancée de plusieurs projets avec des perspectives de cessions en 2017 (Neuville en Ferrain, Beaucamps Ligny, Bergues, Douai).

Après les premières années de mise en place des projets et des équipes des différents services de l'État impliqués, la dynamique est maintenant lancée.

► Le contrat de mixité sociale

M. Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, s'est rendu à Flines-Lez-Râches, le jeudi 1er septembre 2016, à l'occasion de la signature du contrat de mixité sociale de la ville. Ce type de contrat engage les communes fortement en retard au titre des obligations de production en logements sociaux à en construire selon une feuille de route négociée avec l'État. Lors de ce déplacement, le ministre a visité le site

de l'ancien couvent, où un projet de construction et de réhabilitation est en cours de réflexion par le biais d'un appel à projet. Dans ce secteur, une quarantaine de logements est espérée dont plus de la moitié en logement social.

La signature du contrat de mixité sociale est l'aboutissement d'une démarche partenariale entre la DDTM, la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), l'EPF, l'ARH et la commune afin que celle-ci tende vers le rattrapage de construction de logements locatifs sociaux. Le contrat détaille un cadre opérationnel d'actions qui permettra de réaliser d'ici à 2025 le nombre de logements manquants, soit 277 logements locatifs sociaux.

La signature de ce contrat témoigne de la volonté de la commune de s'inscrire dans le rythme de rattrapage du dispositif de Solidarité et renouvellement urbain (SRU).



M. le Préfet président le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)
(crédit photo : Préfecture)

► Des mesures opérationnelles pour l'accès au logement des personnes défavorisées

L'année 2016 a été marquée par le déploiement de la réforme des attributions de logement social avec l'accompagnement des EPCI compétents en matière d'habitat pour l'installation de leur conférence intercommunale du logement : 10 conférences intercommunales du logement ont été installées dans le Nord en 2015 et 2016. Pour faciliter l'accès au logement social, l'État a renforcé la base permettant de recenser de façon exhaustive la demande de logement social (service national d'enregistrement) qui facilite aussi la mise en œuvre des dispositifs liés au Droit au logement opposable (DALO) et

au Plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD signé en 2013 au profit des publics les plus fragiles).

Les conventions de réservation du patrimoine social (contingent préfectoral) ont été renouvelées et permettent de mobiliser environ 4 500 logements locatifs sociaux au bénéfice des dix catégories de ménages prioritaires.

Les services de l'État ont facilité l'accès à un logement social pour 1 1570 ménages défavorisés. 1 360 ménages sont des publics reconnus prioritaires au titre du PDALPD. Parmi eux, 450 ménages sont sortis d'une structure d'hébergement pour un logement autonome grâce à une mobilisation des services de l'État et des bailleurs sociaux, libérant ainsi des capacités d'hébergement d'urgence.

210 ménages ont été relogés à la suite de la décision de la commission de médiation qui a reconnu leur demande de logement prioritaire et urgente au DALO.

L'accès au logement des personnes défavorisées est conforté par 2 dispositifs: le PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) et le DALO (droit au logement opposable), qui s'appuient sur le contingent préfectoral réservataire de logements sociaux.

- Favoriser le maintien dans le logement et prévenir les expulsions :

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) co pilotée par l'Etat et le Département, qui émet des avis et des recommandations pour éviter les expulsions domiciliaires, a été saisie de 761 dossiers en 2016.

- Privilégier la conciliation dans les rapports locatifs :

La commission départementale de conciliation a examiné 100 litiges et a permis la conciliation dans 52% des cas, évitant ainsi autant de recours en justice.

► Un dispositif d'hébergement et d'insertion très important, orienté vers l'accès au logement des personnes défavorisées

La territorialisation du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a représenté en 2016, un élément structurant de l'activité de l'Etat qui a permis à l'échelle du département, de renforcer la mise en réseau des acteurs et la coordination des politiques de solidarité. Ainsi à l'occasion du comité départemental de suivi réuni au cours du dernier trimestre 2016, ont pu être mises en valeur les nombreuses actions

innovantes portées de façon partenariale et collective et pour lesquelles la transversalité des interventions dans les champs de l'accès aux droits, de la santé, de la culture, du logement, de l'insertion professionnelle est à même de produire une plus grande efficacité.

Dans ce contexte, deux axes prégnants ont guidé l'action de l'Etat :

- la prévention des ruptures sociales avec un temps fort qui a été celui de l'élaboration du schéma départemental de domiciliation adopté le 25 mai 2016 à l'issue d'une large concertation et coordination avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs ; ce schéma représente une pièce essentielle du plan de lutte contre la pauvreté, en matière d'amélioration de l'accès aux droits.

- l'adaptation des dispositifs d'accueil et d'hébergement et l'amélioration de la qualité de la prise en charge, avec notamment la mise en place et le suivi de nouvelles places d'hébergement pour les personnes en demande d'asile et les réfugiés (574 places dont 128 places pérennes), et la revalorisation du coût à la place de 977 places d'hébergement d'urgence).

■ 3- Une action permanente de l'Etat en matière d'accueil des migrants

L'immigration de résidence résulte de l'histoire industrielle du département qui a justifié par le passé l'arrivée en nombre de travailleurs étrangers, dont les familles sont désormais établies sur le territoire départemental depuis plusieurs générations

Le département compte ainsi 116 000 étrangers installés régulièrement sur son territoire, représentant 4,5% du total national. Les nationalités les plus représentées sont l'Algérie et le Maroc traduisant ainsi l'histoire nordiste, puis viennent la Chine et la Tunisie.

Aussi, si l'Etat met en œuvre une politique de lutte contre l'immigration irrégulière, les services sont également particulièrement mobilisés dans une démarche d'accueil des populations migrantes, qui se matérialise dans :

- ***l'accès au séjour*** : plus de 23 000 titres sont délivrés chaque année ;

- ***l'accès à la nationalité française***: une plate-forme interdépartementale d'accès à la nationalité, compétente pour instruire les demandes déposées par des ressortissants étrangers domiciliés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, est installée à Lille depuis le 1er avril 2015 ; son action permet à 1300 personnes d'acquérir la nationalité française chaque année ;

- ***l'enregistrement des demandes d'asile*** : 1700 personnes voient leur situation enregistrée à ce titre chaque année par le guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile (GUDA), installé à Lille depuis le 1er novembre 2015 ; ce GUDA est également compétent pour les personnes installées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Une adaptation continue du dispositif d'hébergement dédiés aux migrants en vue d'une demande d'asile.

Face à l'augmentation importante et accélérée des migrants depuis 2015, le dispositif d'hébergement dans le Nord a fait l'objet d'une adaptation importante qui s'est prolongée en 2017 à la suite de la concrétisation des différents appels à projet et marché public lancés en 2016. Cette adaptation s'est traduite :

- tant sur le plan quantitatif avec le déploiement d'une offre supplémentaire : plus de 500 places supplémentaires,
- que sur le plan qualitatif avec la mise en place de nouvelles formes d'hébergement dont les conditions d'accueil, de fonctionnement et de taille ont été adaptées aux situations spécifiques des personnes accueillies ; création des centres d'accueil et d'orientation notamment.

Les services de l'État, du Département et de différentes collectivités locales ont travaillé de façon concertée afin de proposer des solutions d'hébergement, d'accès au logement, et des mesures d'accompagnement qui permettent aux personnes migrantes d'accéder à l'insertion professionnelle et au logement autonome, en particulier pour les mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs isolés (protocole de partenariat avec le Département pour une meilleure articulation entre les dispositifs).

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des services de l'Etat et ses partenaires institutionnels et associatifs, constitué dès septembre 2015 et animé par la Directrice départementale de la cohésion sociale, s'est réuni à plusieurs reprises en 2016, pour veiller à une bonne coordination des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des réfugiés.



Migrants – Accueil par M. le Préfet (crédit photo DDTM)

Des réponses adaptées à des situations spécifiques

Dans le cadre du démantèlement du campement de jeunes migrants non accompagnés installé sur le site du jardin des Olieux à Lille, un plan d'actions conjoint Etat/Département a permis de mettre à l'abri 80 personnes qui ont pu bénéficier d'une évaluation de leur situation au regard du droit d'asile et d'un accompagnement social adapté.

Suite au démantèlement du campement de Calais, deux centres d'accueil et d'orientation (CAO) dits « PILOT » (programme d'insertion par le logement, l'orientation et le travail) ont été créés à titre expérimental dans le Nord. La commune de Louvroil a ainsi accueilli le premier CAO de la région des Hauts-de-France, ouvert depuis août 2016, dont la charte a été signée le jeudi 13 octobre 2016 entre le préfet et la municipalité de Louvroil. Il s'agit d'un dispositif proposant un volet insertion par l'apprentissage intensif de la langue, la formation universitaire ou en centre AFPA, et l'emploi. Il a concerné 170 personnes hébergées.



Visite du Préfet au CAO de LOUVROIL (crédit photo : Ministère de l'Intérieur)

Cette expérimentation a été validée au niveau national pour un déploiement à compter de 2017.

- le Dispositif PILOT :

Le 20 octobre 2016, sur le campus de Villeneuve-d'Ascq, M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a procédé au lancement du volet «formation universitaire» du programme d'insertion par le logement, l'orientation et le travail (PILOT-Migrants), avec les représentants des partenaires de l'État contribuant à la mise en place de ce projet dans le département du Nord (l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), le fonds d'assurance formation du travail temporaire (FAFTT) et Adoma). Des représentants d'entreprises de travail temporaire, dont Randstad et Adecco, étaient également présents.

Ce programme, mis en œuvre dans le département du Nord, concerne 95 migrants qui doivent suivre pendant 8 mois un programme spécifique : quatre mois de cours intensifs de français en tant que langue étrangère sont prévus, suivis par quatre mois de formation professionnelle qualifiante dans des métiers en tension, en particulier dans les secteurs des transports et de la logistique. Dans le même temps, leurs démarches pour acquérir le statut de réfugié seront accélérées. Lorsque ce statut leur sera officiellement accordé, les personnes concernées par le programme PILOT pourront signer un contrat de mission formation (contrat de développement des parcours Intérimaire - CDPI), pris en charge par les entreprises de travail temporaire (ETT), qui leur donnera le statut de salarié.

Après avoir été accompagnés vers l'emploi, les participants au programme accèderont au logement.

■ 4- Une meilleure prise en charge des publics vulnérables

► La protection juridique des majeurs vulnérables

20 000 mesures sont mobilisées dans le département du Nord (10 associations tutélaires et 34 mandataires privés). 2016 est une année de réforme des financements de la politique par l'État devenu le financeur unique de cette politique. En 2016, 30,7 millions d'€ ont été accordés aux opérateurs associatifs et 1,2 millions d'€ aux

mandataires individuels qui sont également soumis à inspection.

► La gestion des soins psychiatriques sans consentement

L'ARS est chargée de la préparation et du suivi des décisions administratives relevant de la compétence du préfet dans le domaine des soins psychiatriques sans consentement.

1780 arrêtés ont été pris en 2016, dont 430 nouvelles mesures et 350 levées. Le juge des libertés et de la détention a été saisi à 503 reprises. 836 demandes d'autorisation de sortie de courte durée ont été traitées.

La gestion des mesures relatives aux détenus a représenté en 2016 une part significative de l'activité du service soins sans consentement, d'autant que le département du Nord comporte depuis 2013 une Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) interrégionale pouvant accueillir 60 détenus.

Ainsi, 60 % des nouvelles mesures et 62 % des levées d'hospitalisation sous contrainte concernent des détenus.

L'ARS a rendu également des avis médicaux au préfet du Nord dans le cadre des demandes de titres d'autorisation de séjour sur le territoire national pour raison de santé. L'ARS a organisé 19 commissions à cet effet pour 798 avis rendus.

Elle assure enfin le traitement des demandes d'avis relatifs aux demandes d'autorisation de détention d'armes soumises par les Sous-préfectures (5381 en 2016).

► L'accompagnement social des personnes de culture Rom

Afin de sensibiliser les élus du territoire à la nécessaire prise en charge des familles de culture rom, plusieurs axes ont été travaillés : la réalisation d'un guide de bonnes pratiques présentant les actions menées depuis 2009 par l'État en lien avec des collectivités territoriales. Ce guide a été diffusé aux élus nordistes lors du congrès des maires qui s'est tenu le 6 octobre dernier.

Une expérimentation d'un sas vers l'insertion a été mis en place : accueil de familles sur un site stabilisé, situé à Lille, dans un habitat caravane, afin d'améliorer leurs conditions de vie (eau, sanitaires, électricité...) et de favoriser à terme leur insertion sociale. Un accompagnement social renforcé, réalisé par la Sauvegarde du

Nord avec une présence éducative constante, est mis en place sur les champs de l'insertion professionnelle (apprentissage du français, expérience professionnelle), de l'accès au logement et aux droits, de l'accès à la santé, de la scolarisation des enfants ou encore de l'accès à la culture et aux loisirs. L'ensemble des coûts est pris en charge par l'État (aménagement du site, accompagnement social).

FOCUS : GENS DU VOYAGE

Le 7 octobre s'est tenu un séminaire d'échanges sur « L'habitat des gens du voyage » pour transmettre aux collectivités des éléments de compréhension et de méthode afin qu'elles s'engagent dans une démarche de création de logements adaptés destinés aux gens du voyage ancrés territorialement sur les aires et hors des aires d'accueil.

La commission départementale consultative des gens du voyage du Nord s'est réunie le 1er décembre au cours de laquelle l'État a encouragé les collectivités territoriales à continuer de travailler à l'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage

Les travaux de diagnostic des besoins des gens du voyage vont s'engager en 2017 pour une adoption du prochain schéma départemental au mieux mars 2019.

► **Les pupilles**

En 2016, le nombre de pupilles de l'Etat était de 218. 64 enfants ont été admis en qualité de pupilles et 34 adoptions ont été réalisées. Six conseils de famille, suivent la prise en charge de ses enfants et les rencontrent régulièrement.

► **Le domaine du handicap**

La DDCS participe aux 80 Commissions Départementales pour l'Autonomie des Personnes Handicapées, CDAPH, organisées annuellement par la MDPH, réparties sur le site de Villeneuve d'Ascq et de Valenciennes, pour l'examen des demandes de versement de l'allocation adultes handicapées financée par l'État. Deux réunions du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, CDCPH, ont par ailleurs été organisées annuellement sur les orientations de la politique du handicap. Ce comité disparaît en 2017 au profit du Conseil Départemental pour la Citoyenneté et l'Autonomie (CDCA)

Elle est aussi en charge l'enregistrement et le contrôle des séjours « Vacances organisées adaptées » destinées aux personnes adultes handicapées. Neuf contrôles ont été effectués

cette année 2016. La DDCS établie également les cartes européennes de stationnement pour les organismes dans le domaine du handicap.

Pour démultiplier le développement de l'accessibilité, à tout pour tous, voulue par la loi du 11 février 2005, l'ordonnance du 26 septembre 2014 ratifiée par la loi du 5 août 2015 a mis en place les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), dispositif pragmatique pour la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

À fin décembre, près de 23 000 Établissements recevant du public (ERP) dans le Nord sont engagés au travers de ces Ad'AP, soit pour réaliser dans un calendrier précis les travaux permettant d'être en conformité avec les normes d'accessibilité, soit déclarer accessibles pour 8 500 d'entre eux.

L'État les accompagne depuis début 2015 au travers d'actions d'information et d'accompagnement pour expliquer le dispositif, la réglementation sur l'accessibilité des ERP et la marche à suivre pour cette mise en conformité.

► **La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes**

Le 4ème plan interministériel 2014-2016 s'est achevé cette année. L'Etat a consolidé et renforcé son action de prévention, de lutte contre les violences faites aux femmes et d'amélioration des dispositifs de prise en charge et de protection de ces victimes et de leurs enfants.

Le dispositif de Téléprotection Grave Danger s'est déployé cette année en partenariat avec le Parquet Général de la Cour d'Appel de Douai : Il permet aux procureur.e.s de doter les femmes victimes de violences en très grand danger d'un téléphone portable d'alerte. 19 téléphones ont été attribués aux 6 parquets du Nord en 2016.

L'hébergement spécifique dédié à l'accueil des femmes victimes de violences a augmenté de 12 places supplémentaires au sein de 7 structures spécialisées, portant leur nombre à 140 places (128 depuis 2014). 39 places ont été dédiées aux auteurs pour permettre l'éloignement du domicile mais aussi leur suivi (obligation de soins, stages de responsabilisation). En 2016, 89 victimes de violences hébergées en CHRS ont pu accéder à un logement social. On constate une augmentation de ce nombre conformément aux directives du 4ème plan (39 en 2014 ; 67 en 2015).

La formation des professionnel-le-s s'est accrue avec le partenariat de la DDFE (Délégation Départementale aux Droits des Femmes) de la DDCS avec l'Agence Régionale de Santé, le réseau OMBREL (réseau périnatal de la région lilloise) et Gynécologie sans Frontières. Les outils d'information avec coordonnées utiles pour

orienter les femmes victimes de violences dans leurs démarches réactualisés par la DDFE de la DDCS en 2016 ont été largement diffusés auprès de l'ensemble des professionnel-le-s : soient 16 725 cartes/coordonnées par arrondissement, 11 280 livrets/démarches à suivre et 842 affiches depuis 2014.

Les 22 délégué-e-s de la préfète déléguée pour l'égalité des chances intervenant dans les 96 quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été sensibilisé.e.s aux violences conjugales à sa demande, pour leur permettre de mieux les appréhender et les prendre en compte dans leurs actions de terrain.

■ 5 - La politique à l'égard des Jeunes

► Promouvoir et rendre accessible l'engagement citoyen des jeunes

Cette ambition repose sur une mobilisation de la DDCS 59 en faveur notamment du service civique et du BAFA.

326 organismes d'accueil (contre 249 structures en 2015) ont disposé d'un agrément service civique «délivrés» par la DDCS 59, en sus de ceux validés par la DRJSCS. Au total, 1 129 volontaires auront été recrutés ;

4 326 diplômes du BAFA ont été délivrés (3 568 en 2015).

► La mission de protection des mineurs en accueils collectifs

Au total, 204 contrôles d'accueils collectifs de mineurs (représentant 140 organisateurs) ont été réalisés (+ 3% par rapport à 2015) ; A cela s'ajoutent 100 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives, pour la plupart ouverts aux ACM.



Contrôle ACM (Crédit photo : DDTM)

► L'amélioration de l'accès à la pratique sportive

L'objectif vise à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour les publics qui en sont éloignés. Il repose sur la mobilisation de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au bénéfice d'actions en direction des publics prioritaires et de la professionnalisation de l'encadrement sportif des partenaires associatifs.

En 2016, la part de l'enveloppe départementale du Nord engagée au bénéfice d'actions en direction des publics prioritaires - jeunes issus des quartiers sensibles, public féminin, personnes en situation de handicap - s'est élevée à 1 727 412 € (+ 206 812 €)

154 emplois et 19 apprentis ont par ailleurs fait l'objet d'un soutien financier du CNDS à hauteur de 1 427 547 € (contre 1 137 932 € en 2015).

L'Euro 2016 de football fut aussi un cadre privilégié pour développer des projets de cohésion sociale avec des associations sportives et de jeunesse, mais aussi avec des collectivités territoriales : 65 actions ont ainsi pu être labellisées «Tous PRETS» et 791 jeunes nordistes ont assisté à l'une des rencontres disputées lors de ce grand événement sportif.



Inauguration d'une piscine à Lille Sud (crédit photo : DDTM)

■ 6- Une action significative dans le domaine de l'éducation

► Une implication de l'autorité préfectorale dans la présidence du Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN)

La présidence du CDEN est exercée par le préfet ou le président du Conseil départemental selon que les questions soumises aux délibérations du conseil sont de la compétence de l'Etat ou de celle de cette collectivité.

En cas d'empêchement du préfet du département, le conseil est présidé par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

En 2016, le CDEN s'est réuni à 3 reprises sur les questions relevant de la compétence Etat.

► Nouvelle organisation des rythmes scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2014, tous les élèves du département du Nord bénéficiaient de nouveaux horaires à l'école.

En 2016, le département du Nord comptait 593 communes avec au moins une école publique. 345 communes s'inscrivaient dans le cadre général prévu par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 (9 demi-journées dont le mercredi matin).

152 communes avaient sollicité une dérogation et sont par conséquent soumises à l'obligation de transmission d'un Projet éducatif territorial (9 demi-journées dont le samedi matin et/ou amplitude quotidienne dérogatoire).

96 communes avaient souhaité s'engager dans la démarche d'expérimentation prévue par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 (8 demi-journées dont cinq matinées d'enseignement).

► Les PEDT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, les collectivités ont été appelées à rédiger un projet éducatif territorial (PEDT). Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après

l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il s'agit d'un outil :

- de collaboration locale rassemblant, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation;
- qui permet d'organiser des activités périscolaires de loisirs, sport, culture... voire extrascolaires, prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Au 26 avril 2016, 544 PEDT étaient validés par arrêté préfectoral, sur proposition conjointe de la DDCS et du DASEN, et sont répartis de la façon suivante :

- AVESNOIS : 97
- CAMBRESIS : 94
- DOUAISIS : 57
- DUNKERQUOIS : 105
- LILLE : 120
- VALENCIENNOIS : 71

Pérennisation du fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Le fonds d'amorçage en faveur des communes pour financer les activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, créé en 2013, a été pérennisé et transformé en fonds de soutien fin 2014.

En août 2015, le versement de ce fonds a été conditionné par l'élaboration d'un PEDT.

La ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a publié le 6 mars 2016 deux décrets (n°2016-269 et n°2016-271 du 4 mars 2016) qui permettent de pérenniser la part majorée du fonds de soutien (égale à 40 euros par enfant, en supplément des 50 euros forfaitaires) aux communes en difficulté, lorsque celles-ci sont éligibles à la DSU-cible ou à la DSR-cible au titre de l'année scolaire 2014-2015, dans la limite de trois ans, dans le cadre d'un PEDT signé au plus tard le 30 novembre 2015.

Dans le Nord, 16 085 690 euros ont été versés aux communes au titre du fonds de soutien pour l'année scolaire 2015-2016.

UN ÉTAT PLUS PERFORMANT



1- Des actions concrètes pour améliorer le service rendu aux usagers

► La délivrance des titres

En ce qui concerne la délivrance de titres, une évolution des missions a été engagée en 2015 (transfert de missions vers les organismes consulaires ou vers les collectivités, transfert du traitement des passeports vers la préfecture du Pas de Calais). Elle s'est poursuivie et s'est intensifiée dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG).

Il s'agit, dans un nécessaire contexte de maîtrise de la dépense publique, de répondre à la demande de simplification des démarches de la part des usagers, grâce à la dématérialisation et à l'utilisation des télé-procédures.

Ainsi, la délivrance des titres (hors étrangers) se fera via des CERT (centres d'expertise et de ressources Titres) ; la préfecture accueillera un centre de ressources de titres (CERT) « permis de conduire » et transférera les missions SIV vers le CERT d'Amiens le 1er novembre 2017 ; la mission CNI sera transférée vers le CERT d'Arras en mars 2017.

Les procédures de délivrance des titres seront en grande partie dématérialisées pour permettre à chaque usager d'effectuer ses démarches de son domicile. La création d'un Point d'Accueil Numérique (PAN) en préfecture du Nord permettra, de manière ponctuelle, aux usagers ne disposant pas d'un accès informatique à domicile de réaliser leurs démarches.

Ces évolutions s'accompagnent d'une montée en puissance de la mission lutte contre la fraude documentaire.

Parallèlement, le dialogue a été engagé avec les collectivités locales afin d'organiser les nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales

d'identité mise en œuvre à compter du mois de mars 2017. La concertation a permis d'aboutir à un maillage territorial permettant d'offrir le meilleur service aux usagers, tout en renforçant la sécurité de la délivrance du titre.

FOCUS : LES CHIFFRES CLÉS DE LA DÉLIVRANCE DES TITRES DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

180 809 demandes de CNI
81 664 demandes de permis de conduire
351 340 demandes d'immatriculation de véhicules
24 596 titres de séjour (dont 4469 premiers titres et 20 127 renouvellements)
2740 demandes de naturalisation

► L'accueil des usagers

La préfecture du Nord est engagée dans une démarche volontaire d'amélioration de la qualité de son accueil et se tient à l'écoute de ses usagers pour y parvenir. À cet effet, elle réalise annuellement une enquête de satisfaction. En 2016, 513 usagers ont ainsi exprimé leurs avis sur le confort des locaux, les délais d'attente, l'écoute des agents, l'accueil téléphonique et la qualité des informations mises en ligne sur le site internet. Globalement, l'accueil de la préfecture est jugé satisfaisant par 91,3 % des usagers, chiffre qui se maintient donc à plus de 90 % par rapport à l'an passé. De manière plus détaillée, 44,3 % des personnes interrogées ont jugé l'accueil de la préfecture « plutôt satisfaisant » et 47% « très satisfaisant ».

► Garantir à tous l'égalité d'accès aux services

En 2016, l'État et le Conseil départemental du Nord ont engagé l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), qui doit être

adopté avant le 31 décembre 2017. Prévu par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), le SDAASP comprend trois volets :

- un diagnostic de l'offre et des besoins de services au public, marchands et non marchands ;
- un programme d'actions pour 6 ans avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour améliorer l'accessibilité des services au public ;
- un plan de développement de la mutualisation des services au public.

L'élaboration du schéma vise également à renforcer le dialogue avec les élus locaux relatif à l'implantation des services au public.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement des Maisons de services au public (MSAP) un objectif national de 1000 MSAP en fonctionnement pour la fin 2016 a été fixé par le Gouvernement.

Pour le département de Nord, 10 MSAP portées par des bureaux de poste ont été labellisées : à Bachy, Lannoy, Fournes-en-Weppes (arrond Lille), Solre-le-Chateau (arrond d'Avesnes-sur-Helpe), Gouzeaucourt (arrond de Cambrai), Coutiches et Fechain (arrond de Douai), Cassel (arrond de Dunkerque), Mortagne du Nord et Renescure (arrond de Valenciennes).

Les services de la préfecture ont joué un rôle de facilitateur, en mettant les acteurs (opérateurs et élus) en relation pour faire avancer les projets. Par ailleurs, l'Etat a également un rôle de financeur, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) attribuant une subvention de fonctionnement aux MSAP qui respectent le cahier des charges national, après validation par le préfet.

FOCUS : FINANCES PUBLIQUES UN EXEMPLE DE DÉMATÉRIALISATION AU PROFIT DE TOUS LES USAGERS

Au service des usagers, la DGFIP veille à l'amélioration constante de son offre de service dématérialisée afin de la rendre à la fois complète et accessible à tous. Les particuliers se voient offrir d'année en année un panel croissant de services en ligne pour gérer leurs impôts. Sur le site impots.gouv.fr, récemment rénové, chaque contribuable peut ainsi consulter sa situation fiscale, déclarer ses revenus, payer ses impôts, effectuer diverses démarches ou accéder à toute la documentation fiscale en ligne.

Les démarches en ligne se sont accrues en 2016, cette augmentation s'explique, d'une part, par l'amélioration constante de la qualité de service qui est offerte aux usagers et d'autre part, par la mise en œuvre d'obligations progressives depuis 2016 pour déclarer en ligne et payer de manière dématérialisée. Ainsi en 2016, plus de 620 000 foyers fiscaux du Nord ont déclaré leurs revenus en ligne, soit 44,53 % des foyers fiscaux du département.

Dans le secteur public local, le plan de passage à la dématérialisation totale des échanges entre ordonnateurs et comptables publics (dématérialisation des mandats, des titres et des pièces justificatives et signature électronique des bordereaux) s'est poursuivi en 2016. Les collectivités et établissements publics locaux se sont également mis en situation de recevoir sous format dématérialisé à compter du 1er janvier 2017 les factures émises par les entités publiques et les grandes entreprises.

Dans la sphère des professionnels, une démarche qualité a été engagée entre le Conseil Supérieur du Notariat et la DGFIP, avec un développement de la télétransmission des échanges, dont le champ a été élargi en octobre 2016.

Les principales nouveautés de l'année 2016 concernant l'évolution du dispositif d'accueil des usagers concernent :

- la mise en place du numéro 0811 70 99 07 depuis le 26 septembre 2016, nouveau point d'entrée pour les usagers du département pour toutes les questions fiscales (traitement de 22 915 courriels et 19 620 appels du 01/10 au 31/12/2016) ;
- la mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous pour quelques services pré-configurateurs de la DRFiP recevant du public.

Par ailleurs, depuis le 1er février 2016 la DRFiP du Nord mène une expérimentation nationale dans l'arrondissement de Lille concernant une procédure de délivrance du certificat fiscal des particuliers à distance par internet. Une extension de cette expérimentation aux professionnels du même périmètre géographique a été amorcée en fin d'année 2016. Ce certificat, nécessaire pour faire immatriculer un véhicule neuf ou d'occasion acheté dans un État de l'Union Européenne autre que la France, atteste auprès de la préfecture que le véhicule est en situation régulière au regard de la TVA.

■ 2- Un calendrier électoral marqué par des élections consulaires et la préparation des scrutins de 2017

En octobre et novembre ont été organisées les élections consulaires dans un contexte nouveau d'alignement des périmètres sur celui de la nouvelle région Hauts de France. Pour la chambre des métiers et de l'artisanat, 53 000 électeurs étaient amenés à voter. Pour les CCI Grand Lille et Grand Hainaut, près de 80 électeurs étaient concernés par l'élection des membres des 2 chambres consulaires territoriales ; cette élection était également l'occasion de désigner les délégués consulaires.

Par ailleurs, dès le mois d'août ont été engagées les opérations préparatoires aux 3 scrutins politiques de l'année 2017 (révision des listes électorales, répartition des bureaux de vote, rappel des instructions relatives au vote par procuration, mise à jour du répertoire national des élus, choix des prestataires en charge de l'édition des bulletins de vote des présidentielles et de l'envoi de la propagande aux électeurs).

■ 3- Un contrôle et un conseil aux collectivités toujours plus important

► Contrôle de légalité

Au titre de 2016, le contrôle de légalité a été impacté par :

- la réforme(s) du contrôle de légalité dans le cadre du plan « préfectures Nouvelle Génération » : la mission régaliennne de contrôle de légalité est réaffirmée comme la « centralisation » du contrôle déjà engagée dans le cadre de la RGPP et qui s'est poursuivie en 2016.

- la poursuite de la modernisation des échanges : le nombre d'actes télétransmis a continué d'augmenter notamment avec les lères dématérialisations de marchés publics, alors que jusqu'à présent seuls les actes « simples » (délibérations, arrêtés) étaient télétransmis.

- la poursuite de la réforme des collectivités territoriales : la poursuite des mises en œuvre

des lois MAPTAM et NOTRe, l'instauration de la « grande région » Hauts-de-France et les transferts de compétences entre la Métropole Européenne de Lille et le conseil départemental ainsi que la Région Hauts-de-France génèrent des effets sur les personnels territoriaux ainsi que sur les actes de commande publique (transferts de personnels ou de contrats, reprises, mutualisations,...).

Les services ont dû appréhender ces évolutions, accompagner les collectivités impactées en répondant aux questions soulevées par ces opérations (mouvements induits de personnels, poursuite des contrats ou continuité des services) et adapter le contrôle.

- la poursuite des transpositions de directives européennes (marchés, DSP, concessions) : la réforme du droit de la commande publique entamée en 2015 par l'intervention, notamment, de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, est entrée en vigueur le 1er avril 2016 avec la publication du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et un code des marchés publics était attendu en 2016.

Outre les difficultés liées à la période transitoire (marchés lancés sous l'empire des anciennes dispositions, avenants à des marchés passés antérieurement), les premiers marchés relevant des dispositions nouvelles appellent des questions et observations plus nombreuses.

- les opérations post-élections municipales, départementales et régionales : ces élections ont des conséquences sur les actes de commande publique où elles soulèvent principalement des questions de compétences (opérations en cours : marchés lancés mais non conclus avant élections, marchés souscrits durant la période intermédiaire allant des élections au renouvellement des assemblées délibérantes au nom de la continuité des services...) et dans le champ de la FPT.

- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du régime indemnitaire : le régime indemnitaire a fait l'objet de réformes successives (Prime de fonction et de résultat (PFR), Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dont la généralisation devait intervenir au 1er janvier 2017 mais qui demeure soumis à intervention d'arrêtés et annexes et se trouve par conséquent reportée de fait).

Les délibérations liées à la mise en œuvre du RIFSEEP et plus largement les décisions relatives aux diverses indemnités et primes (sort des IAT, de l'EMP, les droits acquis...) ont ainsi donné lieu

à de nombreuses questions et observations en 2016.

► **Le conseil aux collectivités territoriales en matière d'intercommunalité**

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), cadre de référence de l'évolution de la carte intercommunale dans le département du Nord, a été arrêté le 30 mars 2016 conformément aux objectifs de rationalisation de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Il a été élaboré en lien étroit avec la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Les maires et présidents d'EPCI ont également été associés tout au long de la procédure.

C'est donc un chantier collectif au service des territoires qui a été mené avec les élus.

Ce schéma tient compte des orientations fixées par la loi NOTRe dont le seuil de 15 000 habitants pour les EPCI à fiscalité propre et la simplification de la carte des syndicats.

L'ensemble des opérations inscrites au schéma ont recueilli la majorité nécessaire à leur mise en oeuvre.

Les deux opérations de fusion, la communauté de communes des Weppes avec la métropole européenne de Lille (MEL) d'une part, et la communauté de communes de la Vacquerie avec la communauté d'agglomération de Cambrai (CAC) d'autre part, les quatre opérations de dissolutions de syndicats ainsi que l'extension de périmètre d'un syndicat mixte prennent toutes effet au 1er janvier 2017.

La nouvelle carte intercommunale est organisée depuis le 1er janvier 2017 autour de 18 EPCI à fiscalité propre (contre 20 en 2016 et 48 en 2011) et autour de 118 syndicats (contre 122 en 2016 et 188 en 2011).

- Emprunts à risque

Face au risque financier que faisait porter sur de nombreuses collectivités la souscription d'emprunts toxiques, le gouvernement a instauré, en loi de finances pour 2014, un fonds de soutien aux emprunts à risque afin d'accompagner les collectivités dans la renégociation de leurs contrats structurés les plus sensibles. Suite

à la décision de la Banque nationale suisse, début 2015, de modifier sa politique de change et aux évolutions du marché qui ont suivies, le gouvernement a décidé le doublement de la capacité d'intervention du fonds (passant de 1,5 à 3 milliards sur la durée de vie du fonds) et la hausse à 75 % du plafond de prise en charge de l'indemnité de renégociation anticipée (au lieu de 45 % initialement). L'instruction des demandes des collectivités s'est terminée fin 2016. Pour le département du Nord, ce sont, en définitive, 26 collectivités qui bénéficient d'une aide de l'Etat, pour un montant total de plus de 115M€. Les aides du fonds de soutien seront versées en 13 annuités, jusqu'en 2028.

- Transfert de compétences du département

La DRCT a accompagné les transferts de compétences prescrits par la loi NOTRe, pour le département :

- vers la métropole européenne de Lille : voirie, fonds de solidarité pour le logement, aide aux jeunes en difficulté et tourisme.
- vers la Région des Hauts de France : transports interurbains et scolaires.

■ **4- Des missions axées sur l'accompagnement et le contrôle des professions réglementées**

► **Des actions interministérielles en matière d'éducation et de sécurité routières**

La direction départementale de la protection des populations et les services de la préfecture ont collaboré activement dans le cadre de la mise en oeuvre d'opérations de contrôle sur le secteur d'activité de l'enseignement à la conduite automobile. Un travail collégial des services a permis l'élaboration d'un plan et d'une grille de contrôle partagés.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) inscrit son intervention dans un cadre pédagogique. Elle a, à cet effet, formé les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière aux documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage de la conduite.

Les contrôles sont effectués sur site.

Par ailleurs, la DDTM diligente les contrôles des centres de sensibilisation à la sécurité routière. Des contrôles administratifs « courts » s'y ajoutent. Les 25 centres de sensibilisation à la sécurité routière du département ont ainsi été contrôlés en 2016.

Ces contrôles ont également une portée pédagogique ; à l'issue des contrôles menés tout au long de l'année, une plaquette, rappelant le cadre réglementaire est désormais mis à disposition de tout nouvel exploitant d'auto-école.

► **Un accompagnement des professionnels du transport public**

Tout au long de l'année 2016, des échanges ont été organisés, au plan local avec les professionnels afin de partager les évolutions réglementaires annoncées dans le domaine des transports publics particuliers de personnes (T3P).

Parallèlement, les services de la préfecture ont été associés au groupe de travail national en charge de l'évolution de ces dispositions.

■ **5- Une mobilisation des services de l'Etat pour les déplacements ministériels**

Au cours de l'année 2016, 148 visites ministérielles se sont déroulées dans le département du Nord, impliquant pour chacune d'entre elles une forte mobilisation des services de l'état en termes organisationnels. L'importance du nombre de ces déplacements et la diversité de leurs objets, renforcent l'image du département du Nord en tant que territoire dynamique, porteur de nouveaux projets.



L'État dans le département du Nord
Rapport d'activité des services de l'État 2016

Document réalisé par la préfecture avec le concours des sous-préfectures et des services de l'État

Préfecture du Nord
12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Conception & réalisation graphique :
Préfecture du Nord / SIDSIC 59 - BMEP

Site internet : www.nord.gouv.fr



prefetnord



prefet59